



**Bouchard sera au congrès du PQ**

DENIS LESSARD  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Après avoir hésité, l'ancien ministre Lucien Bouchard a décidé d'assister au Congrès national du Parti québécois, qui se tiendra en fin de semaine à Québec.

« Il y passera un moment, mais il a l'intention de rester "low profile", d'expliquer hier la porte-parole de M. Bouchard.

Selon les informations obtenues par La Presse la semaine dernière, un groupe de militants péquistes radicaux de la région de la Capitale nationale et de la Rive-Sud planifie depuis quelques semaines une rencontre privée avec M. Bouchard en marge du congrès.

Ce dernier ne devait pas assister au congrès, mais en fin de semaine dernière le chef péquiste, Jacques Parizeau, reconnaissait en entrevue que l'ex-ministre de Brian Mulroney avait « l'étoffe d'un premier ministre », laissant ainsi entendre qu'il serait son successeur.

La semaine dernière, M. Bouchard avait affirmé ne pas pouvoir se rendre au congrès péquiste à cause d'autres engagements au même moment. « Peut-être j'enverrai un télégramme », avait-il lancé à la blague (sa démission du cabinet fédéral, en mai, avait été provoquée par un télégramme d'appui aux militants péquistes réunis en conseil national).

Tous les députés du Bloc québécois aux Communes ont été invités par écrit par le vice-président du PQ, Bernard Landry, à assister au congrès. Outre M. Bouchard, les députés du Bloc François Gérin et Nic Leblanc seront au congrès péquiste.

Dans la région de la Capitale nationale, plusieurs militants souverainistes préparent depuis quelques semaines une rencontre avec M. Bouchard sans en avoir informé le trésorier du PQ dans la région, M. Paul Bégin. Ce dernier, perçu comme l'homme de main de Jacques Parizeau, deviendra au congrès le second vice-président du parti.

Ce n'est qu'hier que l'entourage de M. Parizeau a appris que M. Bouchard assisterait au congrès du week-end.

**Un premier délégué ontarien à Québec**

Presse Canadienne  
OTTAWA

Le premier ministre ontarien Bob Rae a nommé hier le premier représentant permanent de l'Ontario au Québec.

Désigné sous le titre de délégué général au Québec, M. Stephen Bornstein est un Québécois d'origine torontoise. Il est professeur de sciences politiques et vice-doyen des études avancées à l'Université McGill.

M. Rae, qui connaît M. Bornstein depuis 20 ans, s'est choisi un homme de confiance pour le représenter à Québec.

**L'affaire Cogger: il y aurait eu erreur sur la personne**

Ce n'est pas la conduite du sénateur Michel Cogger, mais celle d'un autre sénateur, que l'homme d'affaires montréalais Pierre Ducros aurait voulu voir scruter par la GRC, à la suite de sa dénonciation de janvier 1989.

C'est le moins l'impression qu'a eue l'inspecteur André Beauchemin, qui était accompagné de l'inspecteur Tim Quigley au moment de la rencontre avec le pré-

**La sécession plutôt que des concessions**

Les Canadiens préfèrent risquer la séparation du Québec plutôt que de céder à ses revendications

Une majorité de Canadiens (62 p. cent) sont d'avis que le gouvernement fédéral devrait rejeter les revendications constitutionnelles du Québec, même si cela devait entraîner la sécession de la province; à leurs yeux, la négociation du statut constitutionnel du Québec devrait exclure toute concession à celui-ci. Un peu plus d'un citoyen sur quatre (26 p. cent) soutient qu'il serait préférable d'accorder au Québec les pouvoirs qu'il réclame, afin de le maintenir au sein de la Confédération. Enfin, 13 p. cent des Canadiens n'ont pas d'opinion sur la question.

Il convient de noter toutefois que les données nationales résultant de ce sondage de l'Institut Gallup dissimulent des di-

vergences d'opinion considérables entre les Québécois et les citoyens des autres provinces: alors que 62 p. cent des Québécois préféreraient maintenir leur province au sein du Canada en échange d'un accroissement de ses pouvoirs constitutionnels, ce point de vue n'est pas partagé, dans aucune des quatre autres grandes régions géographiques du pays, par plus d'un citoyen sur cinq. En effet, la proportion des répondants qui sont de cet avis n'est que de 17 p. cent en Ontario, 13 p. cent en Colombie-Britannique et 11 p. cent dans les provinces des Prairies et celles de l'Atlantique.

Une scission semble s'être opérée récemment au sein du Parti libéral au pou-

voir au Québec, concernant le programme constitutionnel du gouvernement. Un bon nombre de ministres du cabinet Bourassa verraient d'un bon oeil un Québec souverain associé aux neuf autres provinces du Canada. Une telle proposition devrait être approuvée par les Québécois au moyen d'un référendum. D'autres ministres — Claude Ryan et John Ciaccia notamment — seraient toutefois déterminés à bloquer tout projet de ce genre, convaincus que les Québécois devraient donner une nouvelle chance au fédéralisme.

Lorsqu'on analyse les données du sondage en fonction du penchant politique des répondants, on constate que 70 p. cent de ceux qui adhèrent au Nouveau Parti dé-

mocratique affirment que les revendications constitutionnelles du Québec devraient être rejetées par le gouvernement fédéral même si cela devait entraîner la sécession de la province, alors que cette proportion tombe à 59 p. cent pour les conservateurs et à 57 p. cent pour les libéraux.

Les conclusions du sondage se fondent sur 1026 interviews effectuées entre le 2 et le 5 janvier auprès de Canadiens âgés de 18 ans et plus. Un échantillon national de cette ampleur donne des résultats exacts à quatre pour cent près dans 19 cas sur 20. La marge d'erreur est plus élevée pour les régions, en raison de l'importance moindre de l'échantillonnage.

**Québec tentera d'abord de rapatrier plusieurs pouvoirs d'Ottawa**

DENIS LESSARD  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Avant d'entamer une démarche référendaire pouvant conduire à une forme de souveraineté, les libéraux québécois tenteront de rapatrier d'Ottawa une longue liste de compétences, dans plus d'une vingtaine de secteurs actuellement partagés par les deux paliers de gouvernement.

Selon les informations recueillies par La Presse au cours des derniers jours auprès de plusieurs sources libérales, le rapport du comité Allaire proposera qu'un référendum sur le statut constitutionnel du Québec ait lieu, en cas d'impasse, mais pas avant 1992, afin d'éviter toute réaction précipitée.

Mardi, le premier ministre Bourassa semblait tacitement accorder cette thèse d'un référendum reporté. Il reconnaissait qu'un « délai » pourrait être accordé, et qu'il y avait « différentes façons de considérer l'approche référendaire ».

Dans l'entourage du premier ministre on souligne qu'il faut éviter, dans un désir de simplification, de trop schématiser les conclusions du comité constitutionnel du PLQ. Le document, qui à un moment donné comptait plus de 80 pages, comporte de nombreuses nuances. « Certains diront que c'est encore mi-chair mi-poisson », dit-on déjà.

D'autres sources informées des développements des travaux du comité prévoient toutefois que Québec tentera d'abord de rapatrier une série de compétences constitutionnelles. Chez M. Bourassa on avait prêté une attention particulière au mémoire présenté par la Chambre de commerce du



Québec, dès le début de la Commission Bélanger-Campeau. Ce groupe recommandait à Québec de réclamer d'Ottawa plus de 22 champs de compétences, du développement régional à la justice, en passant par la pêche côtière et la santé. Selon les informations obtenues, le comité constitutionnel du PLQ exigerait lui aussi que plus d'une vingtaine de compétences partagées deviennent l'apanage exclusif de Québec.

Les stratèges libéraux informés des derniers développements au comité Allaire reconnaissent désormais qu'il « serait difficile de ne pas donner une dernière chance de s'améliorer au régime fédéral ».

Le PLQ ne se prépare pas à « mettre le feu à la maison », dit-on, bien conscient toutefois qu'il y a bien peu de chances pour que le Canada anglais, qui a repoussé l'entente du lac Meech, accepte une liste de revendications de beaucoup allongée.

A l'entrée du Conseil des ministres, hier, on semblait confiant qu'un ralliement de dernière heure éviterait l'éclatement au grand jour des tensions internes.

Le ministre Claude Ryan a soutenu « ne pas avoir souveraineté » d'avoir menacé de quitter la vie politique si le parti retenait une orientation trop souverainiste. C'est à la demande du comité constitutionnel du PLQ, présidé par Me Jean Allaire qu'il a ren-

contré ce groupe, peu après Noël.

« L'avez-vous suggéré (un départ de la vie politique)? »

« J'ai exprimé mes vues aussi clairement que j'en suis capable », a-t-il répondu.

Selon lui le PLQ « évolue graduellement vers une approche qui conservera l'unité ». Au passage, il a de nouveau critiqué les représentants péquistes à la Commission Bélanger-Campeau, où il ne sera pas apparu finalement. Selon lui, les tenants de la souveraineté à tout prix se sont présentés à la commission « avec des réponses toutes faites » plutôt que d'alimenter la réflexion.

Sur la question du référendum, il ne comprend pas qu'on « puisse être si pressés », alors que la commission n'en est pas encore rendue à l'étape des conclusions.

« Je pense qu'on trouvera une formule qui ralliera les gens raisonnables », estime pour sa part André Bourbeau, ministre de la Main-d'œuvre, perçu comme un fédéraliste. Bien qu'il revendique avec véhémence depuis des mois la pleine juridiction pour le Québec en matière de formation professionnelle, il croit toujours que le programme d'assurance-chômage doit rester entre les mains d'Ottawa.

Pierre Paradis, titulaire de l'Environnement, « pense que les membres du parti ont la marge de manoeuvre et l'ouverture d'esprit nécessaire pour qu'il y ait consensus ».

« Avez-vous fait des représentations pour que la plate-forme constitutionnelle du PLQ ne soit pas trop souverainiste? »

« Je m'assure que la position constitutionnelle aille dans le sens d'un développement positif pour le Québec », s'est-il contenté de dire après un moment d'hésitation.

« La population ne comprendrait pas comment ce gouvernement pourrait tenir le coup, après tout ce qui vient de se passer, après avoir pris une décision, s'asseoir bien tranquillement, les mains croisées, pendant que l'horloge fait tic-tac, et attendre un an et demi ou deux ans avant de faire un référendum... c'est absolument incompréhensible, injustifiable et antidémocratique. »

Interrogé par un journaliste anglophone sur la crédibilité de la commission constitutionnelle, ataquée une fois de plus par le député fédéral André Ouellet, dans un communiqué émis hier, M. Bouchard a indiqué que ceux qui se plaignent sont « des fédéralistes déçus parce que 80 p. cent des mémoires présentés sont souverainistes ».

Faisant en quelque sorte le bilan des travaux de la commission depuis le 6 novembre, Lucien Bouchard estime que la commission a très bien fonctionné, qu'elle a été menée de main de maître et que ses membres se sont comportés avec beaucoup de discipline et qu'il en est de même de ceux qui sont venus témoigner devant elle. « Mais c'est le rapport qui fera foi de tout. Si la commission éclate dans toutes sortes de directions, et qu'il n'en ressort pas de consensus évident, ce sera un échec », conclut le commissaire.

« Quand? Ça, c'est une question qu'on peut débattre, expose-t-il. Ça peut être au printemps. Je veux bien que ce ne soit pas le 24 juin, je veux bien qu'on laisse passer l'été, mais quelque part cette année, faudra bien qu'on fasse un référendum. Si on nous dit en 1992, cela peut nous mener en décembre 1992. Ça, c'est dangereusement un délai fixé en fonction des intérêts électoraux du Parti libéral. »

« M. Bourassa aura tout en main en avril, et il sera certainement en position ce printemps de prendre une position constitutionnelle. Le public ne pourrait pas comprendre que ce gouvernement ne prenne pas de décision », a indiqué M. Bouchard, précisant qu'il serait alors nécessaire de consulter la population, puisque

des informations qui ont filtré ces derniers jours veulent que le comité Allaire recommande la tenue d'un référendum en 1992.

Interrogé par les journalistes devant le Salon rouge, où il assistait au forum des jeunes qui a clôturé hier les travaux publics de la Commission Bélanger-Campeau, l'ex-ministre démissionnaire du cabinet Mulroney croit que les changements constitutionnels réclamés par les Québécois seront au minimum extraordinaires, et qu'ils ne peuvent être réalisés sans un mandat clair du peuple.

« Y a pas un gouvernement qui ait la légitimité, ou qui aura même la crédibilité vis-à-vis du gouvernement fédéral pour engager quoi que ce soit de significatif, sans avoir un mandat plus clair. Cela ça se donne par un référendum », estime M. Bouchard.

« M. Bourassa aura tout en main en avril, et il sera certainement en position ce printemps de prendre une position constitutionnelle. Le public ne pourrait pas comprendre que ce gouvernement ne prenne pas de décision », a indiqué M. Bouchard, précisant qu'il serait alors nécessaire de consulter la population, puisque

M. Ducros a manifesté alors certains signes de mécontentement, a raconté hier l'inspecteur Beauchemin à l'ex-juge René Marin, qui tient une enquête publique sur la façon dont la GRC s'est occupée de cette affaire.

« Il a l'impression que nous

**Québec ne doit pas reculer devant un refus de négocier du Canada, selon les Jeunes libéraux**

GILLES NORMAND  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Advenant que le Canada anglais refuse toute entente avec un Québec qui se serait déclaré souverain, les Jeunes libéraux soutiennent qu'il n'y a aucun recul admissible et que le Québec doit poursuivre sa démarche... laquelle peut conduire à l'indépendance, a-t-on généralement compris.

C'est ce qu'a en quelque sorte reconnu le président de la Commission Jeunesse du PLQ, Michel Bissonnette, devant la Commission Bélanger-Campeau, en réponse au chef du Parti québécois qui l'invitait à plus de précision.

Manifestement ravi de la position adoptée par les jeunes du PLQ, en ce qui a trait à la souveraineté, Jacques Parizeau a néanmoins détricoté un vaste pan de leur mémoire qui propose aussi la constitution d'un parlement supranational auquel les États membres de l'hypothétique communauté économique délégueraient certains pouvoirs.

Quelles seraient les constituantes de cette communauté économique? a d'abord voulu savoir M. Parizeau.

L'État du Québec et l'État du Canada, mais le nombre de partenaires pourrait augmenter advenant que d'autres provinces choisissent aussi de se doter d'un statut d'État souverain, a indiqué M. Bissonnette.

« Le scénario, nous l'avons envisagé, nous avons ouvert une porte pour laisser aux autres provinces le droit à l'autodétermination, comme le Québec », explique le président de la Commission jeunesse.

Sous la forme d'une question, M. Parizeau a fait valoir que l'addition d'un troisième niveau de gouvernement (les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral et le parlement supranational) pourrait paraître sérieusement lourde au Canada anglais, qui pourrait bien accepter une association économique substantielle mais qui pourrait dire non au reste du projet. « Est-ce que ça vous va quand même? On marche? » a demandé le chef du PQ.

« Je pense que si nous avons fait le choix de devenir souverain, on ne revient jamais sur ces décisions-là et on ne pourra pas revenir sur les décisions qui auraient été prises par le peuple québécois », a répondu M. Bissonnette, qui préconise aussi que le projet d'États associés soit soumis à la population par référendum. Plus tard, il a fait la même réponse au député fédéral d'Outremont, Jean-Pierre Hogue, qui soulevait la possibilité que le Canada refuse une association économique.

Le témoignage des représentants des Jeunes libéraux, Michel Bissonnette et Mario Dumont, a certes constitué le moment dominant du forum des jeunes.

L'événement clôturait la première étape des travaux de la commission constitutionnelle, qui se sont échelonnés sur neuf semaines, au cours desquelles 272 mémoires ont été présentés par autant de groupes ou individus, alors que 28 experts ont été entendus. Ne reste plus aux membres de la commission qu'à s'enfermer en conclave, pour tenter de mettre leurs idées en commun jusqu'à la rédaction d'un rapport — idéalement un seul — qui devra être remis à l'Assemblée nationale pour le 28 mars. Ces réunions auront lieu à huis-clos dans un hôtel de la capitale.



Michel Bissonnette, président de la Commission Jeunesse du PLQ.

Si l'expérience a peut-être paru amère à de rares commissaires, notamment au député fédéral libéral André Ouellet, qui a tenté une fois de plus, hier, de discréditer la commission dans un communiqué critiquant son mode de fonctionnement et déplorant « l'intolérance des souverainistes, surtout face aux tenants de la thèse fédéraliste », les autres en sont sortis enthousiastes.

Le député conservateur Jean-Pierre Hogue voit les choses autrement que son adversaire Ouellet: « Le Québec a parlé, il a parlé comme il parle, avec sa tête, avec son cœur et son enthousiasme. Je suis extrêmement heureux, et je suis heureux de tout ce qui s'est passé autour de la table, entre les commissaires. »

Le ministre Gil Remillard a réfuté les prétentions d'André Ouellet, insistant sur le fait que la Commission s'est donnée des règles de procédures démocratiques qui ont respecté la liberté d'expression de chacun. Il a ajouté que tous les membres avaient pris conscience d'une « réalité qui est là ».

« J'ai appris beaucoup personnellement, j'ai fait du chemin », a-t-il convenu.

Pour le député péquiste Jacques Brassard, l'expérience a été emballante, mais il importait maintenant que les commissaires creusent davantage certains concepts, par exemple qu'ils établissent s'il y a une corrélation nécessaire entre une intégration économique et une intégration politique. « Si on ne réussit pas à apporter une réponse à ces questions, il sera difficile de dégager des consensus ou de produire un rapport avec une majorité très forte », a-t-il commenté.

**Une surprise**

L'une des grandes surprises de cette commission est sans doute le chemin parcouru par l'avocat Marcel Beaudry, de Hull, dont on a dit qu'il avait été choisi par Robert Bourassa parce qu'il était un fédéraliste et un libéral notoire.

« Je suis arrivé ici avec un esprit très ouvert. Je n'étais pas conscient de toutes les difficultés que pouvait rencontrer le Québec, administrativement parlant tout au moins, des doublages de compétences. A la suite des différents échecs constitutionnels, il est important que le Québec soit appelé à se prononcer éventuellement, par voie de référendum, sur son avenir. Je pense que j'ai avancé parce qu'au début je n'étais pas convaincu de la nécessité d'un référendum », explique-t-il maintenant.

« Je ne me qualifie ni comme souverainiste, ni comme fédéraliste », enchaîne M. Beaudry, précisant que pour l'instant, c'est l'avenir du Québec qu'il faut considérer.

## Le PQ entre le rêve et la réalité

On peut faire plusieurs reproches au Parti québécois. Mais certainement pas celui de ne pas bien faire ses devoirs. A preuve, son congrès, qui commence demain à Québec, où les participants se pencheront sur pas moins de 847 propositions d'amendements à son programme.



Le PQ aurait même plutôt tendance à tomber dans l'excès contraire. A tellement figurer les détails que l'accessoire risque d'occulter l'essentiel. On assistera en effet à des discussions qui, en principe, porteront autant sur l'accession à la souveraineté que sur l'instauration d'un congé parental de 18 semaines. Ou sur les éventuels accords monétaires Canada-Québec autant que sur l'adoption d'un code de bâtiment du XXIe siècle. De même on se penchera avec un égal sérieux sur l'importance de redonner toute sa rigueur à la loi 101 et sur l'opportunité de décréter le 23 novembre jour férié en l'honneur des Patriotes de 1837.

Pas étonnant que beaucoup d'électeurs, et même de militants, en soient réduits à se contenter d'impressions générales. Des impressions qui, bien souvent, reposent moins sur le contenu précis du programme que sur les déclarations plus vagues de ses leaders au sujet de grandes questions de l'heure. Comme les droits de la minorité anglophone dans un Québec

indépendant dont le programme ne fait nulle mention. Ou sur les interventions ponctuelles de son aile parlementaire face à un problème d'actualité comme la crise autochtone de l'été dernier. Quand ce n'est pas simplement sur le souvenir de l'ancien gouvernement péquiste. En ce qui a trait, par exemple, aux relations entre l'Etat-employeur et ses fonctionnaires syndiqués.

Cet inévitable décalage entre le programme du parti et l'image qu'on s'en fait généralement ne doit pas nécessairement mener à la conclusion que ses congrès sont des exercices futiles. Loin de là. C'est en grande partie parce que, depuis sa fondation, ses dirigeants s'étaient démocratiquement prêtés à de longues heures de débats fastidieux qu'en 1976 le PQ était remarquablement bien préparé à accéder au pouvoir.

Aujourd'hui encore, c'est largement à sa réputation de parti studieux, ayant bien pesé le pour et le contre de ses engagements, que le PQ doit sa crédibilité comme solution de rechange au gouvernement actuel. Surtout sur le plan constitutionnel, où Robert Bourassa donne l'impression de naviguer dans le brouillard à la tête d'un équipage qui menace de se mutiner.

Cette propension du Parti québécois à figurer dans ses moindres détails sa description du Québec idéal de demain risque cependant de lui faire perdre de vue certains aspects bien concrets de la réalité d'aujourd'hui. Et d'accréditer chez beau-

coup de ses membres l'illusion que la souveraineté politique règlera tous les problèmes. Y compris ceux dont la solution ne dépendra pas que de la volonté politique du PQ. Comme la réaction emotive du Canada anglais face à une menace de sécession. Ou la méfiance des investisseurs étrangers. Et la réticence des immigrants à s'intégrer culturellement à la majorité francophone. Sans parler de l'inquiétude, fondée ou non mais bien réelle, de la communauté anglo-québécoise.

Le PQ se rendrait service à lui-même, et à tout le monde, s'il délaissait quelque peu ses fascinantes discussions sur le sexe des anges. Et s'il profitait de son congrès pour se pencher sérieusement sur les sujets bien précis qui préoccupent les Québécois d'aujourd'hui. Certains enjeux sont trop importants, à court terme, pour qu'on se contente de propos rassurants, mais forcément conjoncturels, des Jacques Parizeau ou Bernard Landry.

C'est au PQ tout entier, et non seulement à ses vedettes qui peuvent changer, qu'on va demander à la population de faire confiance. C'est dans son programme officiel et dans les prises de positions solennelles de son congrès qu'on doit trouver maintenant des engagements clairs sur des problèmes actuels qui risquent de peser lourd sur l'avenir. Si le PQ se dérobe à cette obligation, il ne devra pas se surprendre qu'au moment fatidique beaucoup de Québécois hésitent à lui accorder cette confiance.

Pierre GRAVEL

## Une taxe de guerre?

La guerre moderne est une activité très coûteuse. L'éclair suivi d'un nuage de fumée sur votre écran de télévision peut facilement avoir coûté des dizaines, voire des centaines de milliers de dollars. Dans le Golfe, où les alliés ne lésinent pas sur la haute technologie, la facture quotidienne est proche du milliard.



Tant que la guerre promet d'être courte, son financement ne pose pas problème. Parce que la guerre froide est terminée et qu'on entre dans l'ère du désarmement, il n'est plus nécessaire de maintenir les mêmes stocks d'armements et de munitions et donc d'engloutir d'importantes sommes pour remplacer ce qui a été utilisé dans le Golfe.

Mais comme il est possible que la guerre puisse durer longtemps, il faut déjà penser à son financement.

Lors de leur rencontre du début de la semaine, les ministres des Finances des sept plus importants pays industrialisés ont constaté qu'il n'y aura pas de récession mondiale; ils en ont également profité pour renforcer leur coopération sur le marché des changes. Malheureusement, ils n'ont pas abordé la question du coût et du financement de la guerre; c'est pourtant là un domaine où la coopération internationale est essentielle.

Une guerre peut se financer soit par une hausse des impôts soit par des emprunts. Dans le premier cas, la population civile finance l'effort commun en acceptant une diminution de son revenu disponible. Dans le second cas, on reporte le paiement des coûts de la guerre à une période où l'économie sera mieux en mesure de les supporter. Ce fut notamment le cas avec la guerre du Vietnam quand le président Johnson voulait mener de front la guerre militaire et la guerre contre la pauvreté. Après quelques années, la capacité de production des Etats-Unis et du reste du monde est devenue incapable de supporter cette pression et quinze années d'inflation ont suivi.

La guerre entre l'Irak et l'Iran offre un autre excellent exemple. L'Irak a financé la guerre par l'austerité et les sacrifices de sa population. L'Irak a emprunté massivement pour ne pas avoir à diminuer le niveau de vie de sa population civile. C'est en grande partie pour diminuer son énorme dette que l'Irak a voulu faire main basse sur le pétrole et les comptes en banque du Koweït. En fin de compte, l'Irak, quoique battu militairement, a même pu exploiter la crise actuelle pour atteindre tous ses objectifs à l'égard de l'Irak.

Pour le Canada, le problème des impôts ne se posera de façon urgente. Par rapport à notre taille, notre effort militaire est fort modeste, quand on le compare à celui d'autres pays membres de la coalition. Pour l'instant, la facture, d'environ cent millions par mois, peut être absorbée à même les budgets. Dans quelques mois, cela pourrait être une autre histoire s'il faut commencer à remplacer rapidement le matériel engagé et envoyer des renforts dans le Golfe. Quoi qu'il en soit, le problème pour le Canada est d'ordre budgétaire.

Pour les autres pays et surtout pour les Etats-Unis, la façon dont on financera la guerre n'a pas seulement un impact budgétaire: elle affectera également l'économie elle-même. Plusieurs mois de guerre, suivis d'une longue période de reconstruction au Moyen Orient pourraient facilement doubler le déficit américain et relancer une inflation aussi menaçante que celle des années 70.

Ce danger réel exige une intervention rapide. Le chancelier Helmut Kohl a montré la voie. Embarrasé par une promesse électorale de ne pas toucher aux impôts pour financer la reconstruction de l'Est, il a vite saisi le prétexte du Golfe pour les augmenter. Aux Etats-Unis, la question d'un impôt de guerre se posera avec encore plus d'acuité. Et comme il s'agit du Golfe, une surtaxe sur les produits pétroliers semble toute indiquée...

Frédéric WAGNIÈRE

## Incident diplomatique

Les Canadiens peuvent être contents: leur ambassadeur aux Nations unies vient de faire la preuve qu'il possède de l'humour et des opinions personnelles. Peut-on reprocher à un homme d'aussi sympathiques qualités sous prétexte qu'il oeuvre comme diplomate?



Dans une entrevue donnée à un hebdomadaire de Floride, M. Yves Fortier suggère que l'URSS pourrait apporter sa contribution à la paix en faisant assassiner Saddam Hussein par les agents du KGB! Interrogé sur cette déclaration, M. Fortier soutient avoir simplement relaté une «demi-blague» lancée entre diplomates. Il n'en maintient pas moins, tout en assurant que cette opinion n'engage en rien son gouvernement, que la stabilisation du Proche-Orient passe par le départ du dictateur irakien.

Que doit-on comprendre de ces maladroites justifications? Que M. Fortier pense que Saddam Hussein doit partir, mais pas nécessairement de façon aussi radicale? Ou qu'il doit être assassiné, mais par d'autres agents que ceux du KGB? Mystère.

Ce qui est sûr, c'est que M. Fortier a commis là une belle bourde, oubliant que la première compétence d'un diplomate, c'est de savoir jouer de la parole avec nuance et circonspection. Surtout quand il se trouve en présence de journalistes qui risquent de ne pas partager son sens de l'humour et de le lire au premier degré, en plus de le citer «hors contexte». Surtout, aussi, quand il dit tout haut ce que bien des stratèges alliés pensent probablement tout bas.

Agnès GRUDA



## Au sujet de ce double standard qui fait douter des motifs de la coalition

MARCEL ADAM

Parce qu'en relations internationales il entre toujours une part d'immoralité, les situations sont toujours plus ou moins douteuses.

Aussi, en cas de crise, on a rarement à choisir entre le bien et le mal mais plutôt à déterminer le moindre mal ou le camp le moins vilain, ou encore à opter entre l'acceptable et le détestable.



C'est encore une fois le problème qui se pose à la conscience mondiale avec la guerre du golfe Arabo-Persique.

Évidemment, le moyen commode de s'en tirer c'est de refuser de faire un choix impar dans le refuge de l'idéalisme. Mais c'est de la lâcheté sinon de l'irréalisme. Dans sa chronique de samedi dernier notre collaborateur Jacques Dufresne écrivait avec raison qu'il y a des moments où il faut renoncer au confort moral consistant à faire des choix en fonction du seul idéal de justice, des moments où il faut choisir son camp, et que ce moment est peut-être venu.

Parmi les arguments idéalistes le plus souvent invoqués pour s'opposer à cette guerre, le plus efficace est sans doute celui du double standard, en vertu duquel on interdit à l'Irak de faire ce que d'autres pays ont fait impunément.

Le cas le plus scandalisant étant la quasi indifférence des pays de la communauté internationale face à l'intervention des forces armées de l'URSS, ces jours-ci, en Lituanie et en Lettonie, pour contrer le retour à la souveraineté de ces pays assujettis contre leur gré à la fédération soviétique.

Et cela au moment même où une coalition de pays engageait une guerre à l'Irak pour libérer le Koweït au nom du droit international et sous l'égide de l'ONU.

Il faut reconnaître que les pays engagés dans la guerre du Golfe ont fait preuve d'infiniment plus de ménagement pour l'URSS que pour l'Irak.

Pourtant les Etats-Unis comme le Canada et d'autres pays de la coalition n'ont jamais reconnu la légalité de l'occupation des Etats baltes par l'URSS. Mais la communauté des nations aurait pu cependant poser des gestes éloquentes susceptibles sinon de renverser le cours des choses, du moins de bien montrer que le monde réproouve vigoureusement ces actes d'agression contre des pays dont le seul tort est d'affirmer leur souveraineté.

Par exemple, des gestes comme ceux que proposait l'autre jour dans le *New York Times* le columnist William Safire.

Pour des raisons évidentes il ne propose pas d'aller libérer militairement les pays baltes de l'emprise de la superpuissance soviétique. Il reconnaît également que le monde n'a pas intérêt à provoquer un démembrement accéléré de l'Union soviétique qui pourrait non seulement ruiner les chances de la démocratie dans cette

société mais la plonger dans un immense chaos dont on ne peut prévoir toutes les conséquences géopolitiques. Ce qui ne veut pas dire que la communauté internationale est sans recours.

Comme par exemple l'adoption dans les plus brefs délais des trois mesures suivantes:

1. L'introduction au Conseil de sécurité, par les Etats-Unis, d'une résolution condamnant ces agressions. Les Soviétiques opposeraient leur veto mais les peuples soviétiques et baltes sauraient ce que le monde pense de cette répression armée.
2. La convocation, par les pays de l'Europe de l'Est et de l'Europe Centrale, d'une réunion spéciale de la Conférence européenne sur la sécurité et la coopération pour faire condamner cette nouvelle menace de l'Union soviétique à la paix en Europe.
3. La réaffirmation par les Etats-Unis de leur reconnaissance des trois nations baltes, suivie de démarches pour l'ouverture d'ambassades dans leurs capitales.

Ces gestes ne délivreraient pas ces nations captives, mais ils infligeraient une disgrâce mondiale au régime Gorbatchev et encourageraient les hommes, femmes et enfants qui se sont montrés prêts à payer de leur vie le droit à la liberté.

En attendant, les négociations sur le désarmement pourraient être suspendues.

On a beau rêver du nouvel ordre mondial fondé non plus sur la loi du plus fort mais sur le droit international, on voit bien que la concrétisation de ce noble idéal se heurtera à des

réalités qui obligeront à des accommodements souvent gênants avec les principes de justice et d'égalité.

Il sera toujours plus facile par exemple de ramener à la raison un petit pays comme l'Irak qu'une superpuissance comme l'URSS.

Et les pays se motiveront toujours plus difficilement à porter secours à des peuples asservis ou persécutés par une nation plus puissante, que de se lancer à la défense de leurs intérêts économiques menacés — comme par exemple le pétrole du golfe Persique.

(Beaucoup de gens croient — pour s'en scandaliser — que la préservation de leurs intérêts économiques soit la raison première de l'intervention armée contre l'Irak. Qu'y a-t-il de mal à protéger ses intérêts? Tout le monde n'a-t-il pas le même souci dans sa vie personnelle? Qui d'entre nous ne se batrait pas pour protéger ses biens?)

Je dirai enfin que dans la meilleure des hypothèses, il en ira toujours, dans une communauté internationale vivant éventuellement sous l'empire d'un ordre fondé sur la légalité et le droit, comme il en va dans les sociétés nationales où la règle de droit fait parfois exception de lourdeurs humaines et de réalités sociales incontournables.

Ces accommodements douteux avec la morale heurtent la conscience ou la sensibilité mais ne sont pas une raison de rejeter un système qui, pour imparfait qu'il soit, adoucit néanmoins les moeurs et apporte une grande mesure de sécurité aux citoyens.

Opinions

Pierre Dansereau dit non à la guerre

« Les victoires militaires ne répondent jamais au besoin de justice »

Il faut dire non à la guerre, non à cette guerre du golfe Persique. Les victoires militaires ne répondent jamais au besoin de justice. Elles ont toutes résulté en un réajustement des forces et n'ont pas abouti à une plus grande justice. On a vaincu Hitler comme on cherche à réprimer la pollution, mais ni le monde capitaliste ni le monde socialiste n'ont créé un ordre nouveau. Il faut rejeter la violence qui ne saurait être « le jugement de Dieu » mais qui résulte de la frustration des individus obéissant à des réflexes de brutalité. L'histoire de l'espèce humaine nous donne des centaines d'exemples de cette folie collective.

Que l'on lise Wells, Toynbee, McNeill ou Paul Kennedy, l'histoire militaire des peuples et des empires semble une composante importante. A mesure, toutefois, que ces historiens remontent aux causes de conflit sur les plans économique, culturel, religieux, politique, la guerre se révèle de moins en moins comme le moyen inévitable de résoudre les mesententes. Elle nous apparaît même contraire aux intérêts de toutes les nations impliquées, que ce soit à court ou à long terme.

Si nous reconnaissons, pour la première fois, en cette fin de siècle, que la planète est en péril (Mungall et McLaren 1990), que les effets de la surexploitation et de la surconsommation sont potentiellement irréversibles (Déclaration de Vancouver, 1990) et que la dégradation massive des ressources menace désormais les riches comme les pauvres (Rapport Brundtland, 1987), il faut situer le conflit armé sur le théâtre du partage des ressources.

Au delà du slogan des militants américains, « No blood for oil », il faut réaffirmer l'impossibilité historique pour les pays industrialisés de maintenir leur niveau actuel de consommation. On peut se mettre d'accord sur la faillite du mythe du progrès qui continue à inspirer les tenants d'une technocratie optimiste, mais personne ne veut d'un retour en arrière, d'une vie artisanale ou pastorale. Au contraire, c'est un bond en avant qu'il faut oser.

Essayons de formuler quelques-unes des conditions d'un pareil redressement :

- 1) Abandonner l'attitude sectorielle, vis-à-vis des problèmes de la pollution, de la pauvreté, de l'injustice en adoptant un projet positif qui reconnaît les causes interdépendantes et profondes du désordre social.
- 2) Ne pas refuser les bienfaits de la technologie, mais en humaniser l'usage.
- 3) Imprimer, dans les programmes d'éducation, une direction d'inspiration écologique qui valorise tous les objets présents dans l'environnement, en reconnaissant leur nature et leur fonction.
- 4) Combattre toutes les formes de désinformation (officielle, corporative, commerciale et culturelle) qui empêchent l'individu et la société de voir clair et qui découragent la participation aux décisions cruciales.
- 5) Donner plus de pouvoir aux institutions explicitement mandatées pour analyser, réglementer et aménager l'environnement.
- 6) Aménager le partage dans les communautés locales pour préparer une solidarité globale.

Une réforme aussi fondamentale suppose une rupture bouleversante avec notre façon de vivre actuelle. Changer notre démarche, nos habitudes de manger, de travailler, de voyager, de nous vêtir, de nous loger, afin de permettre un meilleur partage? Ceci, afin que d'autres, vivant au seuil de la pauvreté et même dans la misère, puissent atteindre, dans leur vie de

tous les jours, un niveau d'accès aux ressources où la dignité humaine cesse d'être humiliée, où la santé est restaurée, où la capacité productive renaît! C'est l'utopie? Mais oui, l'utopie ou la mort, disait René Dumont. Deux grands périls nous menacent: la défaillance de l'imagination, qui ne nous permettrait pas d'inventer un avenir en rupture avec le présent; la mesquinerie des riches, repliés sur leurs biens et leur confort, se refusant à un ordre nouveau.

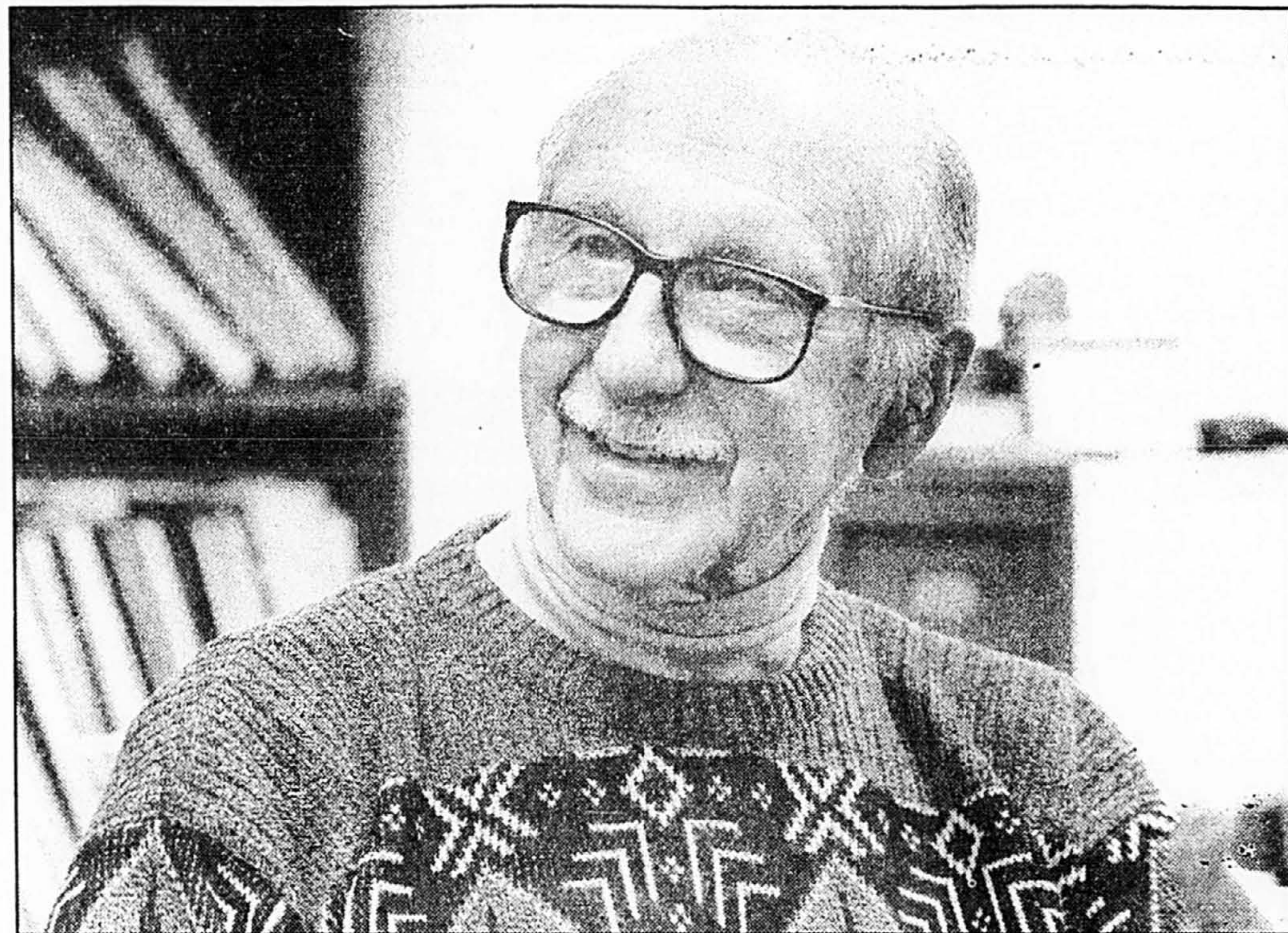
Or, c'est la survie de l'espèce humaine elle-même qui dépend, pour la première fois dans sa courte et

me religieuse et politique, l'hédonisme et la drogue, le commercialisme tapageur nous affligent de toute part. Nous ne semblons y répondre que par l'escapisme politique, l'effondrement de l'autodiscipline et la submergence du consumérisme. Nous laissons se perpétuer l'insalubrité du logis et de la nourriture, la détérioration du sol, la disparition des espaces naturels et l'extinction massive des espèces végétales et animales. Tout cela fait partie d'une réaction en chaîne dont nous ne cessons de déclencher les ressorts.

L'interprétation sociale qui s'ins-

tions entre un pays riche et un pays pauvre. L'appui des États-Unis aux « contras » (« défenseurs de la liberté », disait Ronald Reagan) était économique et politique (anticommuniste) et forçait ce pays pauvre à conserver près de la moitié de son budget à la guerre au lieu de pourvoir à la réforme agraire, à la santé et à l'éducation.

L'intervention des « Alliés » en Irak, on l'aura répété, serait improbable s'il ne s'agissait que de « rendre leur liberté » à des Koweïtiens qui ne posséderaient pas de réserves pétrolières. (Ce n'est pas le Tibet, ni l'Afghanistan, ni la Palesti-



L'écologiste Pierre Dansereau, professeur émérite de l'UQAM.

catastrophique histoire, des projets que lui proposent ses rêveurs, eux-mêmes les dignes successeurs des inventeurs de la roue, de la charrette, de l'imprimerie, de la machine à vapeur, et, ne l'oublions pas, de la poudre à canon et du pouvoir nucléaire.

Si personne ne rêve aujourd'hui, si ce rêve ne trouve pas une incarnation charismatique et une implantation réaliste, nous serons tous morts demain. La « fin des temps » est réellement proche si nous n'enrayons pas la dégradation des ressources, la monopolisation de l'énergie, la concentration de la richesse, aggravées par le fanatisme politique, culturel et religieux. Les témoignages convergent de toutes parts pour nous permettre d'affirmer que cette proposition n'est pas une hypothèse apocalyptique mais un état de fait.

Le lien qui nous apparaît si clairement aujourd'hui entre la dégradation du milieu et les abus des particuliers s'imposait déjà à Zola et à Dickens dont les contemporains scientifiques se préoccupaient plutôt des espèces animales menacées (Darwin) et de la santé humaine (Pasteur), mais ne formulaient pas encore les synthèses que nous sommes maintenant forcés de mettre en place pour projeter une nouvelle répartition des responsabilités et de l'accès à l'héritage collectif.

Une agriculture empoisonnée, une industrie polluante, des villes enervantes, des communications faussées ont défigurés nos paysages biophysiques et sociaux à un tel point que l'espèce humaine se reconnaît aujourd'hui menacée dans sa survie même. Le dogmatis-

pirera des critères écologiques devra pondérer les droits qui dérivent des besoins; les bénéfices minimaux qui se placent en deçà de la tolérance; les conditions de vie qui répondent aux capacités de l'individu et de la population, et par conséquent les rapprochent de la réalisation de leur potentiel.

Aux rares planificateurs qui osent envisager cette perspective sur toute sa longueur, il faut une solide foi dans l'avenir de l'homme pour formuler une problématique dont l'axe principal est résolument éthique mais dont l'application exige une volonté politique réaliste et une implantation technique sophistiquée.

Dans une telle vision du monde actuel, quels peuvent bien être la place et le rôle de la guerre et du pouvoir nucléaire? Ni l'un ni l'autre peuvent faire mieux que de déplacer les problèmes, et, en fin de compte, les aggraver.

La préparation pour une guerre qui n'a pas eu lieu et dont on escaladait les menaces a contribué à ruiner l'Union soviétique. Le monde occidental, y compris le Canada, a également englouti dans ses investissements militaires d'immenses ressources financières et humaines improductives. Il n'est pas nécessaire de recourir aux éloquentes statistiques accumulées depuis 1945 pour constater l'énorme disproportion des dépenses militaires dictées par une Realpolitik mesquine, et des responsabilités humanitaires inspirées par la compassion et la solidarité. On pourrait examiner le bilan financier (de 1981 à 1988) des États-Unis et du Nicaragua pour dépeindre un exemple particulièrement scandaleux des rela-

ne.) Or, cette course à la protection du pétrole, comment l'interpréter autrement que par une volonté de perpétuer ce haut standard de vie des énergivores que nous sommes et que l'histoire a d'ores et déjà condamné? Comment ne pas souhaiter que l'énorme pouvoir d'intervention qui appartient — pour la première fois — aux Nations unies ne soit pas demeuré fermement entre les mains de celles-ci pour appliquer des sanctions pacifiques? Celles-ci ne sont pas sans inconvénients pour ceux-là mêmes qui en profiteront, nous ne pouvons pas l'ignorer. Mais une prise de conscience véritablement mondiale, accompagnée de négociations qui ne soient pas des menaces est essentielle. Le sort de la planète est étroitement lié à celui de la paix.

Et maintenant les hostilités sont déclenchées, et une certaine discrétion s'exerce de part et d'autre dans l'utilisation des moyens les plus destructeurs. C'est le temps de nous opposer plus que jamais aux armes les moins discriminantes et les plus létales: armes nucléaires, chimiques et biologiques. Mais ce n'est pas une raison de retourner à la barbarie « conventionnelle » des corps-à-corps déclenchés par la haine. N'oublions pas 1914-1918, ni 1939-1945. Pierre Foglia, ce journaliste querelleur et généreux, écrivait (dans *La Presse* du 5 janvier): « C'est peut-être ce qu'il y a de plus fabuleux dans la guerre: le recommencement. Comme si l'horreur, au lieu de laisser une blessure au cœur de l'homme, faisait des trous dans sa mémoire. » Souvenons-nous, afin de ne pas modeler l'avenir sur un passé dont il faut avoir honte.



Lysiane Gagnon

La tentation isolationniste

Ce qui devait être la grande rentrée parlementaire de Jean Chrétien s'est transformé, sous le nuage noir de la guerre du Golfe, en pathétique exercice de contorsions.

Aux prises avec un caucus divisé, M. Chrétien a commencé par l'insulte en bas de la ceinture, accusant le premier ministre Mulroney de « jouer aux dés avec les vies des jeunes Canadiens » — le genre de propos incendiaires qu'on pardonne à des manifestants surexcités; pas au chef de l'opposition officielle.

On a même vu Chrétien, emporté, lancer l'une des propositions les plus loufoques à avoir jamais atterri au parlement: le gouvernement, hurlait-il, devra rappeler les troupes dès l'instant où la guerre éclatera! Seigneur! Quelle crédibilité resterait-il à un pays qui, rompant ses alliances, prendrait la poudre d'escampette au moment où ça commence à chauffer?

Une fois les hostilités déclenchées, M. Chrétien a changé son fusil d'épaule et annoncé que son parti était contre la participation à la guerre mais qu'il « appuyait » les troupes canadiennes qui sont au front.

C'est bien la moindre des choses, mais sur le fond, le discours du chef de l'opposition reste équivoque et indigne. A ces jeunes pilotes et à leurs familles angoissées, il donne l'équivalent d'une tape dans le dos, du genre: « Bonne chance, les gars, mais nous, on pense que vous allez vous faire massacrer pour rien. »

Les militaires canadiens du Golfe en sont tous à leur baptême du feu. Il n'y en a pas un qui ait connu la guerre « pour vrai », ceux qui ont fait la Corée étant trop vieux pour être envoyés au front. Ces jeunes gens risquent leur vie, leurs jambes, leurs yeux. Ils risquent, s'ils sont capturés, de subir le sort de ces malheureux prisonniers de guerre humiliés, bientôt utilisés comme boucliers humains.

Le discours des partis d'opposition — y compris évidemment le NPD, comme toujours champion de l'angélisme — prive leur sacrifice de sens, les empêche de se croire au service d'une cause valable et honorable, bref, les réduit au niveau de pauvres mariochettes manipulées par un gouvernement incompetent.

Des politiciens responsables auraient pu dire à ces jeunes gens que oui, leur sacrifice a un sens, et que s'ils sont dans le Golfe persique, ce n'est pas d'abord pour défendre des puits de pétrole, encore moins la famille royale koweïtienne, mais pour permettre à leur pays de respecter des alliances internationales qui, dans ce cas précis, coïncident avec la défense des valeurs démocratiques.

Ce discours-là aurait eu le mérite de contenir une très large part de vérité, car seuls les cyniques, les ignorants ou les militants qu'aveugle l'idéologie refusent de voir dans la guerre du Golfe, aussi absurde soit-elle — toutes les guerres le sont —, autre chose que de simples intérêts économiques ou de vulgaires luttes de pouvoir. Il y a aussi en jeu des valeurs démocratiques. À qui fera-t-on croire que le Canada est neutre, et qu'il n'a pas choisi, entre les valeurs de la démocratie et celles qui sous-tendent les dictatures?

Au moment du débat parlementaire, il était trop tard pour envisager d'autres solutions que le recours à la guerre, à supposer qu'il y en eût (Hussein a refusé toutes les propositions de conférences internationales). Le NPD et le PLC le savaient pertinemment. Ils ont préféré faire de la basse partisanerie et jouer sur la frayeur (au demeurant légitime) de la population.

\*\*\*

Dans cette honteuse performance, ô surprise, c'est l'ex-chef John Turner qui aura sauvé l'honneur de l'opposition. Bien sûr, M. Turner avait des comptes à régler avec celui qui l'a si souvent poignardé dans le dos, mais il n'y a pas de doute qu'il croyait à ce qu'il disait. Dommage qu'il ait si peu souvent projeté l'image d'un homme de conviction quand il était chef du parti.

Ironie du sort, Jean Chrétien, que ses disciples présentent comme un leader-né, l'antithèse de Turner, est en train de se donner la même image qui a tant nu à son prédécesseur, celle d'un politicien opportuniste, changeant d'idée au gré du vent et des pressions, et cela, même sur des questions aussi fondamentales que l'accord du lac Meech et la guerre du Golfe.

\*\*\*

Par comparaison avec M. Chrétien, le chef du NPD, Mme Audrey McLaughlin, avait l'air posé et réfléchi, et elle, au moins, n'a pas changé d'idée trois fois durant le débat. Oh! Que non! De la vieille armoire du parti, elle a ressorti, intacte et inchangée, la position isolationniste qui repose sur l'illusion d'un Canada « neutre », seul pays occidental à avoir reçu de droit divin le noble — et ô combien confortable! — rôle d'« agent de la paix ».

La France, la Grande-Bretagne, l'Italie, et même les Pays-Bas, ont envoyé des troupes dans le Golfe, mais le Canada, pour une raison mystérieuse, échappait, lui, à ces obligations.

En France et ailleurs en Europe, socialistes et sociaux-démocrates sont en faveur de l'effort de guerre — la mort dans l'âme, certes, comme on se résigne à une chirurgie que les circonstances ont rendue nécessaire —, de concert avec trente-deux pays parmi lesquels se retrouvent le plus gros pays arabe (l'Égypte), la majorité des pays musulmans (dont la Turquie) et les principales démocraties occidentales. En France, seules l'extrême-droite et l'extrême-gauche, le parti de Le Pen et le parti communiste, sont contre la participation à la guerre du Golfe.

N'importe. Le NPD, fidèle à lui-même, s'abstrait des alliances militaires internationales, neutre et désincarné comme le lichen et la luzerne.

\*\*\*

Cette position a plus à voir avec l'isolationnisme qu'avec le pacifisme, le vrai, option difficile et exigeante pour laquelle il y a un prix à payer, dans les pays où le service militaire est obligatoire et où l'objection de conscience peut vous mener en prison.

L'isolationnisme a toujours été un puissant courant en Amérique. Même aux États-Unis, il a fallu le choc de Pearl Harbor pour que l'opinion publique accepte d'aider l'Europe à endiguer la marée hitlérienne. Même si les États-Unis sont une grande puissance, la tentation isolationniste y reste forte. Il va de soi que c'est davantage le cas au Canada... et encore davantage au Québec.

Ce n'est pas parce que les Québécois sont plus vertueux que les autres Canadiens qu'ils sont, comme le montrent les sondages, plus réfractaires à l'effort de guerre. L'isolationnisme est souvent une réaction de gens qui se croient sans pouvoir, à plus forte raison s'il s'agit, comme le Québec francophone, d'une société homogène et repliée sur elle-même.

Helas, le Canada n'est pas une île, le Québec non plus, et le monde n'est pas parfait, triste réalité dont la prise de conscience marque le passage de l'adolescence à l'âge adulte.

La boîte aux lettres

Le monde s'en fout

■ J'ai peur. Le monde s'en fout. Je crains. Le monde s'en fout. Des cauchemars continus sur la guerre. Le monde s'en fout. J'ai une boule de canon dans le corps, dans la gorge, dans le regard. Le monde s'en fout. Le monde continue de se battre, de se haïr, de se regarder avec des poignards couleur sang dans les yeux. Il y a dix ans, j'ai écrit une ode à la paix. Je croyais qu'avec mes mots, j'arriverais à faire taire les airs de guerre. À faire taire les bruits de canons. À faire disparaître la poussière dans le ciel. Je relis cette ode.

Les gens se promènent avec des masques à gaz, des grenades dans les mains et un scaphandre. Comment voulez-vous qu'on réussisse à dire un mot et à se comprendre.

Pour combien de secondes, de minutes, d'heure, de jour, de semaines, de mois, d'année encore?  
Monique SINGH Jr  
Montréal

Le point essentiel: un pays a été envahi

■ L'article de Francine Pelletier sur l'Irak, publié le 12 janvier, laisse perplexé.

Voilà l'Irak, le plus puissant pays et le mieux armé de la région, qui attaque son voisin, le Koweït, plus petit et infiniment plus faible et, en une nuit, l'avale. Les troupes irakiennes tuent des centaines de personnes, violent les femmes et éliminent les nouveaux-nés dans les hôpitaux. Ils plongent la population de ce pays dans la terreur. Et face à cette situation, le principal regret de Francine Pelletier est le manque de patience des occidentaux à l'égard de l'Irak, leur hâte à faire évacuer le Koweït. Il faut dans ce conflit, conseille-t-elle, faire preuve de calme, de sang froid et de réalisme.

Francine Pelletier réfléchit comme n'importe quel politicien pour lequel les calculs stratégiques sont bien plus importants que ces détails humains. Francine Pelletier sait faire preuve de cynisme là où il

faut. Il est curieux de voir combien résistent peu les plus belles idées morales face au contact de la « realpolitik ».

Que propose Francine Pelletier? Que les États-Unis adoptent la solution avancée par Saddam Hussein: la tenue d'une conférence internationale pour régler globalement la crise du Moyen-Orient. « En cinq mois de conflit, c'est la chose la plus sensée à avoir été dite », écrit-elle. Le plus naïf observateur sait que ce type de déclaration est propre à tout occupant, qu'il ne sert qu'à détourner l'attention de l'opinion internationale du seul fait qui compte: l'invasion d'un pays.

Mais voyons de plus près la solution de la conférence internationale. On aura donc dans le « panier » de ces négociations l'Irak et le Koweït, Israël et les territoires occupés, le Liban et la Syrie. Bonne chance! Francine Pelletier mesure-t-elle le temps que prendront ces discussions? Suffisamment en tout cas pour laisser à l'Irak le temps nécessaire de digérer le Koweït et d'y détruire toute velléité d'opposi-

tion. (...)

B. et P. ALBERT  
Montréal

Nostradamus l'avait prédit

Soubz l'opposite climat Babylonique.  
Grande sera de sang effusion.  
Que terre et mer, air, ciel sera inique.  
Sectes, faim, regnes, pestes, confusion.

(Centurie I, quatrain LV)

Interprétation:

Sous l'inhospitalier climat irakien, il y aura une grande effusion de sang, autant sur terre et sur mer que dans les airs, le sort s'acharnera d'un côté, une grande confusion sera causée par le rôle que joueront les sectes religieuses, les difficultés d'approvisionnement (embargo?), la présence de multiples gouvernements et les maladies contagieuses (armes bactériologiques?).

Nostradamus décrit ici un scénario qui pourrait très bien s'appliquer à la situation actuelle.  
Robert COUSINEAU  
Beloeil



# Faites votre choix 5 véhicules pour moins de 10 000\$ chacun.

## Festiva L



P.D.S.F. \_\_\_\_\_ 7795 \$  
RABAIS du manufacturier \_\_\_\_\_ 500 \$



POUR UNE DURÉE  
LIMITÉE

**7295\$\***

## Ranger

Custom 4X2  
cabine régulière



P.D.S.F. \_\_\_\_\_ 10395 \$  
RABAIS "LEADER des PRIX" \_\_\_\_\_ 400 \$



POUR UNE DURÉE  
LIMITÉE

**9995\$\***

## Topaz L

2 portières



Avec climatiseur et boîte automatique  
P.D.S.F. \_\_\_\_\_ 11295 \$  
RABAIS "LEADER des PRIX" \_\_\_\_\_ 1300 \$  
RABAIS du manufacturier \_\_\_\_\_ 300 \$

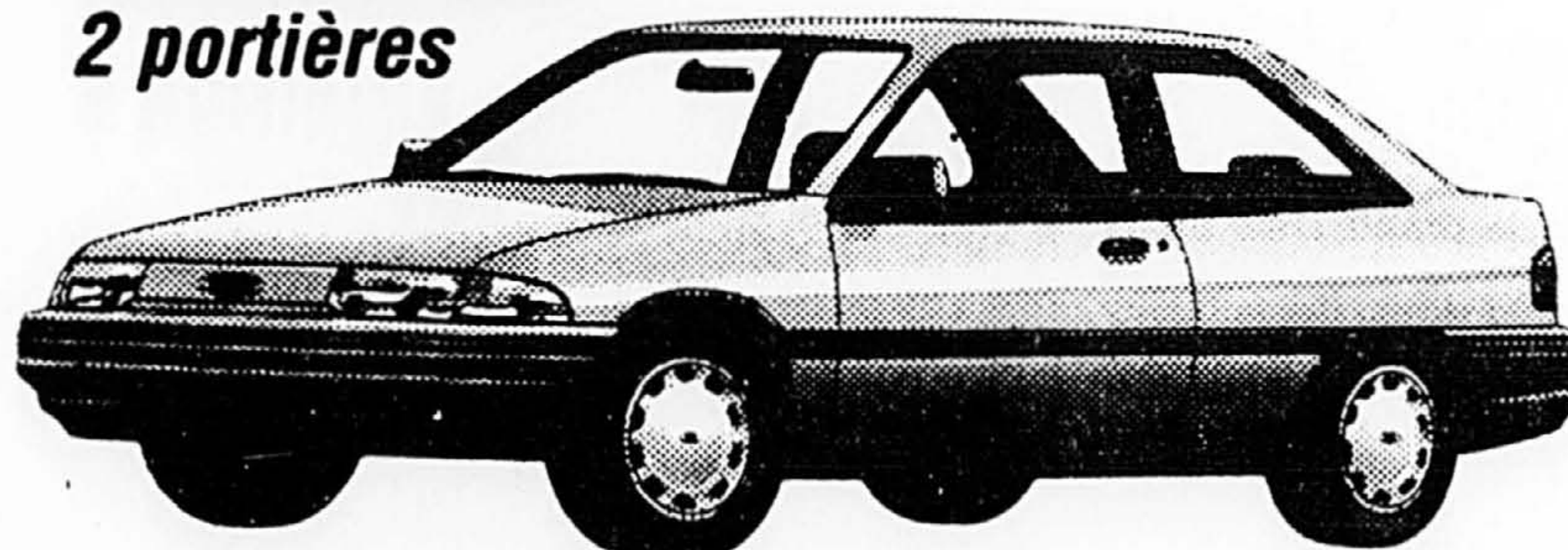


POUR UNE DURÉE  
LIMITÉE

**9695\$\***

## Escort LX

2 portières



P.D.S.F. \_\_\_\_\_ 10095 \$  
RABAIS du manufacturier \_\_\_\_\_ 500 \$



RABAIS "LEADER des PRIX" \_\_\_\_\_ 100 \$

POUR UNE DURÉE  
LIMITÉE

**9495\$\***

## Tempo L

2 portières



Avec climatiseur et boîte automatique  
P.D.S.F. \_\_\_\_\_ 11295 \$  
RABAIS "LEADER des PRIX" \_\_\_\_\_ 1300 \$  
RABAIS du manufacturier \_\_\_\_\_ 300 \$



POUR UNE DURÉE  
LIMITÉE

**9695\$\***

Les concessionnaires



DU QUÉBEC

\* P.D.S.F. de la Festiva L 1991, de l'Escort LX 2 portières, et de la Tempo L 2 portières avec le groupe d'options 101A, de la Topaz L 2 portières avec le groupe d'options 331A et du Ranger Custom 4X2 à cabine régulière avec le groupe d'options 790A. Frais de transports, T.P.S., taxe d'accise fédérale et autres taxes (si applicables) en sus. L'offre s'applique sur les modèles en stock chez le concessionnaire seulement. Si le concessionnaire n'a pas en stock le modèle spécialement équipé, le modèle peut-être obtenu d'un autre concessionnaire. Un concessionnaire peut vendre à prix moindre. L'offre est d'une durée limitée seulement. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.

# La nouvelle police de la route de la SAAQ s'apprête à mettre au pas les contrevenants

**PIERRE APRIL**  
de la Presse Canadienne  
QUÉBEC

Les transporteurs contrevenants au code de la route seront débusqués et poursuivis sans délai par la nouvelle police de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Au cours d'une conférence de presse, hier, le ministre des Transports Sam Elkas et le président-directeur général de la SAAQ, Jean-P. Vézina, ont annoncé l'entrée en vigueur de toute une série de mesures visant à faire respecter la Loi 108, adoptée en décembre dernier, sur le contrôle du transport routier.

Depuis le 1er janvier, c'est la SAAQ qui assume la responsabilité de l'ensemble du contrôle du transport routier sur tout le territoire du Québec. Les contrôles relevaient jusque là de huit organismes.

« Notre approche du contrôle du transport routier, a expliqué M. Vézina, vise à intervenir sans avertissement et de façon sporadique. Nous voulons arriver et de façon très significative, à diminuer le pourcentage des contrevenants, en espérant que nous pourrions ensuite mettre plus d'effort à la prévention qu'à la coercition. »

Au cours d'une vérification surprise de 885 véhicules effectuée l'année dernière dans la seule ré-

gion de l'Abitibi, les contrôleurs ont relevé 586 infractions.

Tous les instruments nécessaires à la nouvelle mission de la SAAQ devront être mis en place très rapidement. D'ici à 24 mois, la SAAQ comptera une équipe de 500 personnes, dont 300 travailleront directement en région sous l'autorité de huit directeurs régionaux.

## Frapper vite et bien

L'équipe actuelle d'agents est composée de 71 contrôleurs routiers provenant de la Sûreté du Québec et 133 autres viendront se joindre à eux d'ici 1992.

La SAAQ prendra graduellement en charge l'administration

du réseau de 25 postes fixes, de neuf aires de contrôle et des 14 balances de voirie. Quatre nouveaux postes seront ajoutés d'ici trois ans.

Le nouvel organisme de contrôle devra frapper vite et bien pour s'assurer que les règles de la saine concurrence soient respectées et que chacun des transporteurs, qu'ils soient Québécois, Canadiens ou étrangers, supporte les mêmes charges fiscales.

Les contrôleurs de la SAAQ seront habilités à recueillir sur le champ la taxe québécoise sur les carburants (achetés hors du Québec), à émettre des permis aux transporteurs qui se hasarderont sur les routes sans y être autorisés, à les refouler aux postes fron-

tières et à retirer les immatriculations aux contrevenants qui refuseront de se soumettre à la loi.

« La stratégie de la SAAQ devra être coordonnée à celle des corps policiers, a expliqué le ministre Elkas, afin de maximiser leur impact. La SQ continuera d'intervenir auprès de l'ensemble des usagers afin d'améliorer la sécurité sur nos routes. »

La priorité de l'action de l'État québécois dans le contrôle du transport routier a été préférée à celles du ministère du Revenu, de la Commission des transports du Québec, les ministères de la Justice, de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Énergie et des Ressources et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

« De cette consultation est ressortie que trop peu de ressources sont consacrées aux contrôles du transport routier », a précisé M. Elkas.

Les objectifs principaux sont de protéger le réseau routier et d'assurer le développement d'une concurrence loyale entre tous les transporteurs au niveau de la sécurité des véhicules lourds et le paiement des droits de circuler.

Le convoyage des produits toxiques et pétroliers, des déchets et des matières dangereuses, le contrôle de l'hygiène et de la salubrité dans le transport des aliments et des charges seront aussi sous la surveillance des nouveaux contrôleurs.

Le ministère de la Justice a aussi resserré ses moyens. Les conventions notamment ne peuvent plus faire l'objet de négociations et aboutissent maintenant dans tous les cas devant les tribunaux. « Le budget annuel du service de contrôle, a précisé M. Vézina, sera de l'ordre de 30 millions \$, et entièrement financé par les droits d'immatriculation et non par les contributions d'assurance. »

## Débat final aux Communes sur l'avortement

Le comité sénatorial des affaires juridiques a déposé hier son rapport sur le projet de loi

**MARIE TISON**  
de la Presse Canadienne  
OTTAWA

Le débat final sur le projet de loi sur l'avortement débutera cet après-midi au Sénat. Lui réserver. Il a ainsi ouvert la porte au débat en 3e lecture, le débat final sur cette législation.

« Il s'agit d'un rapport inhabituel », a reconnu le président du comité, le sénateur conservateur Nathan Nurgitz.

Un membre du comité, le sénateur libéral Stanley Haidasz, a dénoncé ce rapport parce qu'il ne répondait pas aux critères d'un véritable rapport de comité sénatorial.

Dans ce document, le comité n'a présenté aucun amendement. Il n'a pas non plus recommandé d'adopter le projet de loi, ou de le rejeter. Il a simplement recommandé au Sénat de décider lui-même de son sort. Il a rappelé que ce vote serait libre, et que les sénateurs pourraient y participer en suivant leur conscience.

« Compte tenu de la nature de la question et du vote, nous avons jugé préférable de rendre compte aux sénateurs des témoignages que nous avons entendus et des nombreux mémoires que nous avons recus, mais de nous abstenir de recommander une ligne de conduite en particulier », a écrit le sénateur Nurgitz.

Il a expliqué au Sénat que les comités sénatoriaux tentaient généralement d'en arriver à un consensus avant de soumettre leur

rapport. Un tel consensus est impossible dans le cas de l'avortement, a-t-il ajouté. Même une recommandation majoritaire aurait été difficile.

« Le comité aurait pu rédiger une variété de rapports suivant les diverses opinions, mais cette solution n'aurait pas contribué à clarifier la situation », a-t-il déclaré.

### Témoins

Il a fait remarquer que sur les 38 organismes et particuliers qui étaient venus témoigner au comité, seulement quatre avaient recommandé d'adopter le projet de loi. Il s'agissait des ministres de la Santé nationale et du Bien-être social Perrin Beatty et de la Justice Kim Campbell, du groupe Plymouth Brethren, opposé à l'avortement, et de la Commission de réforme du droit du Canada.

La commission a soutenu que l'avortement répondait aux quatre critères qu'elle avait établis pour déterminer ce qui constituait un crime.

Tous les autres témoins, qu'ils soient pro-vie ou pro-choix, qu'il s'agisse d'organismes religieux, de médecins, de juristes, d'universitaires, de syndicats ou de groupes de femmes, ont réclamé le rejet du projet de loi.

Le sénateur Nurgitz a expliqué que les militants pro-vie désiraient un projet de loi beaucoup plus ferme, alors que les partisans du libre choix rejetaient toute criminalisation de l'avortement.

Le sénateur Haidasz a quant à lui rejeté ce rapport qui, selon lui,

ressemblerait plus à un résumé des témoignages ou à un rapport intérimaire qu'à un véritable rapport sénatorial.

Il a affirmé que le document n'analysait pas les arguments présentés. Il a également déploré le fait que le comité n'ait envisagé

aucun amendement, alors que lui-même avait exprimé son intention d'en déposer quatre lors du débat en 3ème lecture.

Il a soutenu que le Sénat ne pouvait accepter un tel rapport, mais il n'a pu convaincre la Chambre haute sur ce point.

## QUELLE EST LA SOLUTION POUR LA PAIX DANS LE MONDE?

VOIR P. 454

ACHETEZ ET LISEZ LA DIANÉTIQUE<sup>MC</sup>, LE MANUEL D'ENTRETIEN DU MENTAL HUMAIN.

TÉLÉPHONEZ MAINTENANT AU

**527-2403**

## TPS "atténuée"

10% de rabais sur tous nos prix

Pendant que nous nous affairons à réétiqueter notre marchandise, Pier 1 vous laisse respirer.

Pour un temps limité, vous profitez d'un rabais de 10% sur absolument tout, y compris les articles déjà en solde.

**Pier 1 imports**  
Un monde à découvrir.

Montréal: 6720, rue Saint-Hubert, 270-3054. Westmount: 4823, rue Sherbrooke ouest, 931-9128. Brossard: 5985, boul. Taschereau, 656-9383. Laval: 3485, boul. Cartier ouest, 681-4634. Pointe-Claire: 183, boul. Hymus, 695-1942. Saint-Léonard: 6839, rue Jean-Talon est, 256-5299. Ottawa: 1558, rue Merivale, 225-4790 • 184, Rideau, 237-0133. Au Québec: lun. - mer. 9h30 à 18h - jeu. et ven.: 9h30 à 21h sam.: 9h à 17h - Ottawa: lun. - mer.: 9h30 à 18h - jeu. et ven.: 9h30 à 21h - sam.: 9h30 à 18h - dim.: 12h à 17h.

# TOUJOURS D'ACTUALITÉ

AU COEUR DE LA VIE ÉCONOMIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE DU QUÉBEC, 5 500 JEUNES ADULTES APPRENNENT AUPRÈS DE PÉDAGOGUES CHEVRONNÉS.

À LEURS CÔTÉS, PLUS DE 7 000 ADULTES ONT CHOISI DE POURSUIVRE LEUR FORMATION PROFESSIONNELLE.

ATTENTIF, TOUT LE PERSONNEL OFFRE À NOS ÉTUDIANTS UN MILIEU OUVERT, QUI S'ADAPTE CONTINUUELLEMENT À LEUR RÉALITÉ.



Le Cégep du Vieux Montréal • 255, rue Ontario Est • Montréal • (514) 982-3437

P R O C H E D E V O U S • P R O C H E D E T O U T

## La Fédération des cégeps conteste à son tour le palmarès des collèges publié par *L'actualité*

MARIANE FAVREAU

■ A son tour, la Fédération des cégeps contestait hier le palmarès des collèges publié cette semaine par le magazine *L'actualité*, comme l'ont fait plus tôt des professeurs syndiqués à la CSN.

C'est en signalant des «erreurs importantes, des hérésies méthodologiques et des postulats contestables» que le président de la Fédération, M. Yves Sanssouci, conteste le classement des collèges fait par le magazine.

«Évaluer les collèges est en soi une démarche intéressante, reconnaît-il. Encore faut-il le faire avec rigueur et sérieux, de manière scientifique. Les résultats obtenus par *L'actualité* donnent une vision inexacte de la réalité de sorte que la population ne sait toujours pas ce qu'est un «bon» collège et que ce classement ne correspond à rien», assure-t-il.

D'abord, des erreurs: le maga-

zine évalue à 30 p. cent (3,47 étudiants pour un diplôme) le nombre d'étudiants qui obtiennent leur DEC. Or, 65 p. cent des inscrits au collège l'obtiennent. Tel collège qui met 200 ordinateurs à la disposition de ses élèves passe pour n'en avoir aucun. Tel autre ayant plusieurs profs diplômés du deuxième ou troisième cycle n'en obtient aucun au tableau.

Quant aux hérésies méthodologiques, elles sautent aux yeux. «Une statistique non disponible vaut zéro, même quand le tiers des collèges s'abstiennent de la fournir!», indique M. Sanssouci qui s'inquiète aussi de la légèreté de certains critères. Ainsi, la qualité d'une bibliothèque est évaluée par le nombre de volumes, anciens ou non, que les étudiants s'en servent ou pas.

*L'actualité* a classé les collèges selon quatre critères: équipement culturel et sportif, professeurs, profil des étudiants, encadrement pédagogique, à partir de réponses à un questionnaire que

la Fédération juge «truffé d'imprécisions».

Or, l'organisme trouve «très contestables» certains postulats sur ce qui fait la qualité d'un collège. Celui dont les étudiants travaillent serait moins bon puisqu'ils consacraient moins de temps aux études. Mais la Fédération rappelle une étude récente démontrant que l'étudiant qui travaille entre 10 et 15 heures par semaine réussit aussi bien sinon mieux que celui qui n'a pas d'emploi.

Mauvaise note aussi pour les collèges qui accueillent des étudiants à temps partiel. Pourtant «l'expérience démontre, soutient le président, que les élèves à temps partiel, qui paient leurs cours, font partie des plus motivés.»

Les «bons collèges» selon *L'actualité* emploient des professeurs bardés de maîtrises et doctorats. Font-ils automatiquement des bons maîtres? demande la Fédération.

Sans compter que dans le secteur technique des cégeps, les profs sont davantage praticiens que chercheurs. M. Sanssouci estime qu'on ne peut classer que ce qui se compare vraiment. Mais *L'actualité* met dans le même sac les collèges qui donnent avant tout une formation pré-universitaire, d'autres plutôt des programmes techniques.

D'ailleurs, son palmarès donne les premières places aux collèges qui ressemblent «fort à l'image des collèges classiques». «Quel est le meilleur collège? demande la Fédération. Celui qui garde les plus forts et les mène facilement au DEC en quatre sessions? Ou celui qui prend les moins forts et leur permet, parfois plus lentement, de décrocher aussi leur DEC?» Selon le président, la meilleure façon d'évaluer la qualité et l'excellence d'un collège serait de «mesurer la qualité de ses diplômés à l'université et sur le marché du travail», ce que la conférence des recteurs d'université doit entreprendre sous peu.

## Immigration: le fait français dans l'île de Montréal menacé, selon le CSIM

PATRICK GRANDJEAN

■ L'accroissement de l'immigration au Québec pourrait constituer une menace pour la survie du fait français dans l'île de Montréal. Telle est la mise en garde que fait le Conseil scolaire de l'île de Montréal.

Dans un rapport présenté récemment, le conseil précise que «le jour n'est plus loin où les élèves francophones ne formeront plus la majorité de la population scolaire dans les commissions scolaires de l'île de Montréal». En 1989-90, la proportion d'élèves francophones est descendue à moins de 53 p. cent.

Une intégration harmonieuse des nouveaux arrivants passe par une bonne politique d'immigration, mais surtout par une «politique globale de la famille améliorée», estime le conseil scolaire. «Comment, en effet, assurer la francisation et l'intégration, si la société d'accueil devient minoritaire, absente même de certains secteurs de l'île?»

Dans ce document de réflexion critique sur l'énoncé de politique en matière d'immigration de Québec, le conseil scolaire prévoit que les mesures proposées visant à doubler le nombre d'immigrants au Québec mènera à «créer deux Québec dans un».

«Qu'on le veuille ou non, les tendances actuelles conduisent inéluctablement vers une île de Montréal majoritairement anglophone et allophone de souche et

le reste du Québec majoritairement francophone de souche», précise le rapport.

Présentant le mémoire, M. Pierre Tougas, conseiller du Service de pédagogie et de planification, a ajouté que pour éviter cette création de «deux Québec dans un», il faudrait considérer l'île de Montréal comme «une zone désignée où l'on devra appliquer des mesures tout à fait spéciales, particulièrement dans le champ scolaire».

L'immigration, même francophone, n'est pas la «solution miracle pour garantir une vitalité démographique à long terme, assurer le rajeunissement de la population et garantir la survivance du fait français», signale le mémoire.

«Québec doit aller plus loin et plus vite avec sa politique familiale», recommande-t-on plutôt. «Il faut aussi encourager les familles francophones à demeurer sur l'île de Montréal et en inciter de nouvelles à se joindre à elles».

Le mémoire a été adopté à l'unanimité, lundi soir, par les 37 commissaires du Conseil représentant les six commissions scolaires catholiques et les deux commissions protestantes de l'île de Montréal. Il sera déposé cette semaine à la Commission parlementaire de la culture, qui tient des audiences publiques sur ce projet de politique d'immigration et d'intégration.

Québec proposait, en décembre dernier, de porter à 50 000 par an le nombre d'immigrants admis au Québec, dont 40 p. cent de francophones. Cette mesure entrerait en vigueur en 1995. En 1989-90, le Québec a reçu 23 000 immigrants.

«Sachant que 90 p. cent des immigrants choisissent de venir dans la région montréalaise, il y aura des problèmes majeurs d'intégration si leur nombre double. Il faut tenir compte de la capacité d'accueil de Montréal», a expliqué M. Tougas.

Citant une étude de Michel Paillé sur «les nouvelles tendances démologiques dans l'île de Montréal», M. Tougas estime que dans un avenir assez proche, la proportion d'élèves francophones chutera en dessous de 50 p. cent.

Les trois quarts des enfants allophones du Québec fréquentent une école de l'île de Montréal. En 1989-90, il y avait plus de 40 écoles où les élèves francophones n'étaient plus en majorité, ce qui représente 13 p. cent des écoles du secteur français.

La proportion de francophones baisse continuellement dans les secteurs français des commissions scolaires. De 92 p. cent en 1976-77, au moment de l'adoption de la loi 101, leur importance a chuté à environ 70 p. cent en 1989-90, au profit des allophones.

Le conseil scolaire de l'île de Montréal présentera ses recommandations pour «faciliter l'intégration harmonieuse des enfants immigrants» dans les écoles des commissions scolaires de l'île de Montréal au ministre de l'Éducation Michel Pagé, en début de février.

## Bourses d'études à la mémoire des victimes de Poly

■ L'Université de Montréal et l'École Polytechnique ont annoncé hier la création d'un programme de bourses d'études à la mémoire des 14 victimes de la tuerie du 6 décembre 1989.

À partir de cette année, 14 bourses de 3000 \$ chacune seront attribuées à 13 étudiants de l'École Polytechnique et à un étudiant de la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal.

Les bourses porteront le nom des jeunes femmes assassinées le 6 décembre 1989: Geneviève Bergeron, Hélène Colgan, Nathalie Croteau, Barbara Daigneault, Anne-Marie Edward, Maud Haviernick, Maryse Laganière, Maryse Leclair, Sonia Pelletier, Anne-Marie Lemay, Michèle Richard, Annie St-Arneault, Annie Turcotte et Barbara Klucznik-Widajewicz.

Ce programme a été mis sur pied grâce à un don d'un million de la Fondation de la Famille J.W. McConnell dans le but de commémorer les 14 victimes de la tragédie. Les bourses sont décernées par un comité qui tient compte des besoins financiers des étudiants et de leur dossier scolaire.

Cette année, les 13 récipiendaires de l'École Polytechnique sont Isabelle Bastien, Richard Terreault, Marie-Hélène Tremblay, Francisco Trelles, Marie-Josée Leblond, Isabelle Paradis, Lucie Adam, Mia Rivard, Serge Savard, Emmanuel Boivin-Moreau, Alain Fournier, Hugues Marchand et Joseph Nahas de l'École Polytechnique. La bourse de la Faculté des sciences infirmières va à Nathalie Lemieux.

## La ministre Robillard juge l'enquête «assez positive»

Presse Canadienne  
QUÉBEC

■ La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science Lucienne Robillard qualifie «d'assez positive» l'enquête de la revue *L'actualité* sur l'enseignement collégial, mais elle aurait aimé qu'elle porte aussi sur «l'après-étude».

Avant d'entrer dans la salle du conseil des ministres, hier, elle a

expliqué que cette vaste étude sur l'enseignement collégial au Québec n'est qu'un point de vue parmi d'autres.

Cette étude, qui a eu l'effet d'une bombe dans le milieu de l'enseignement collégial, a conclu notamment que les collèges privés dispensent un meilleur enseignement que le secteur public.

«Les auteurs de cette enquête ont mis l'accent sur les intras du

système d'enseignement, c'est-à-dire le fonctionnement même du régime, alors que moi, comme ministre de l'Enseignement supérieur, je me préoccupe davantage des extras.

«Je m'attarde surtout à la manière dont se comportent les étudiants à la sortie du collège, je m'intéresse à comment le jeune peut s'insérer dans le marché du travail», a expliqué Mme Robillard.

La ministre a précisé qu'il faudrait mener une étude aussi sur ces aspects afin d'obtenir une image globale de la qualité de l'enseignement collégial.

Elle a ajouté qu'elle ne possède pas de données formelles pour rétablir les faits parce que le système est fait de telle manière qu'il n'y a pas d'examen d'État au niveau national, un peu comme dans le réseau universitaire.

## Un autre diplômé en sciences de la gestion de l'UQAM



Il s'appelle François Rozon.

Il a obtenu un D.E.C. en sciences administratives du Cégep du Vieux Montréal.

Il a fait un baccalauréat en administration à l'UQAM.

Directeur général des Productions Rozon, il oeuvre dans le domaine de la production de spectacles d'envergure. Il est le producteur de plusieurs artistes connus dans le monde de l'humour tels Daniel Lemire, Michel Courtemanche, J.C. Lauzon ...

### Rencontre d'information

Mercredi 27 février  
de 19 h 30 à 21 h 00  
Pavillon Judith-Jasmin  
405, rue Sainte-Catherine Est  
Local J2940

**UQAM**

Le savoir universitaire, une valeur sûre!

### Date limite d'admission 1<sup>er</sup> mars

BACCALAURÉATS  
Administration\*  
Comptabilité de management\*  
Gestion et intervention touristiques\*  
Sciences comptables\*  
Urbanisme\*

### CERTIFICATS

Administration\*  
Administration de services\*  
(concentrations: assurance, banque, coopérative, transport)  
Affaires immobilières\*  
Analyse financière\*  
Assurance de personnes\*  
Comptabilité générale\*  
Études appliquées en urbanisme\*  
Fondements en gestion des ressources humaines\*  
Gestion informatisée\*  
Marketing\*  
Perspectives stratégiques en gestion des ressources humaines\*  
Sciences comptables\*

### DOCTORAT

Administration\*, Ph.D.  
(en collaboration avec les HEC, l'Université Concordia et l'Université McGill)

### Date limite d'admission 1<sup>er</sup> avril

MAÎTRISE  
Administration des affaires\*, M.B.A.  
(profil avec mémoire)

### Date limite d'admission 1<sup>er</sup> mai

MAÎTRISES  
Analyse et gestion urbaines, M.A.  
(conjointement avec l'ENAP et l'INRS)  
Économique  
Gestion de projet\*, M.Sc.  
(conjointement avec l'UQAC, l'UQTR, l'UQAH, l'UQAT et l'UQAR)  
Informatique de gestion\*, M.Sc.A.

### DOCTORAT

Études urbaines\*, Ph.D.  
(conjointement avec l'INRS-Urbanisation)

### Date limite d'admission 1<sup>er</sup> juin

MAÎTRISE  
Sciences comptables\*, M.Sc.

\*programme contingenté

L'UQAM offre aussi des programmes de certificat de premier cycle:  
Laval 682-1343  
Saint-Jérôme 1-800-363-3691  
Région de Lanaudière  
(Ville de Le Gardeur) 654-8768  
Région de la Montérégie  
(17 villes différentes) 1-800-363-9290

La Fondation de l'UQAM offre des bourses d'études de 1 000 \$ à 7 000 \$.

Renseignements:  
870, boul. de Maisonneuve Est  
Local T-3600  
Montréal  
(514) 987-3121

Université du Québec à Montréal

# Des victimes d'erreurs médicales tentent de former une association

MARTHA GAGNON

■ Mme Marie-Blanche Galasso, 57 ans, tente avec un petit groupe de personnes de Montréal de fonder une association des victimes d'erreurs médicales. «Les médecins se défendent à coups de millions, tandis que les patients sont souvent seuls, sans force et sans recours», dit-elle.

Parce qu'elle a eu des problèmes de santé, il y a deux ans, Mme Galasso a décidé de lancer ce projet. «Je pense avoir été victime de l'erreur ou de la négligence

pour inviter les gens à rejoindre son groupe. Elle a reçu des appels de plusieurs personnes qui cherchent de l'aide et des conseils, dont un père qui a perdu sa fille.

«Les difficultés sont grandes, prévient Me Jean-Pierre Ménard, avocat spécialisé dans ce domaine. Une erreur ne conduit pas nécessairement à une poursuite. Le médecin a l'obligation de prendre tous les moyens à sa disposition pour soigner un malade, mais il n'a pas l'obligation de guérir. On ne peut tenter une poursuite sur la simple preuve d'un mauvais résultat.»

Avant d'aller devant les tribunaux, l'avocat doit établir qu'il existe un lien de causalité entre le traitement et ses effets. «On peut identifier les dommages, mais il est plus difficile de déterminer la cause. Par exemple, neuf fois sur dix dans le cas des accouchements, on ne parvient pas à trouver la cause exacte de telle malformation ou trouble chez le nouveau-né.»

Il évoque le cas d'une femme enceinte à qui le médecin avait prescrit des vitamines, mais qui a avalé des comprimés contre les infections vaginales à cause d'une erreur du pharmacien qui a mal lu l'ordonnance. Bien qu'elle ait donné naissance à un enfant souffrant de troubles neurologiques, les experts n'ont pu établir que cela était attribuable à l'erreur du professionnel.

Me Ménard se réjouit de la création d'une association de victimes. «Les gens manquent d'information et d'appui. Plusieurs abandonnent en cours de route parce que c'est trop difficile émotionnellement». Selon lui, les hôpitaux et les médecins disposent de moyens importants pour se défendre, de bureaux d'avocats spécialisés, tandis que les citoyens sont désemparés la plupart du temps.

Selon l'avocat, une personne qui veut tenter une poursuite en responsabilité médicale doit

prévoir des frais judiciaires de l'ordre de 2000 \$ à 3000 \$ par année pour les expertises et procédures qui sont longues et fastidieuses. Avant les fêtes, un médecin de grande réputation a accepté un règlement à l'amiable, comme c'est souvent le cas, mais il a exigé la plus grande confidentialité.

Me Ménard souligne que plusieurs plaintes proviennent actuellement de malades atteints de cancer qui reprochent au médecin de ne pas avoir posé le bon diagnostic ou d'avoir tardé à le faire connaître. «Encore là, dit-il, un médecin peut se tromper. Il faut démontrer qu'il n'a pas fait preuve de diligence, qu'il a omis certains examens et que l'erreur de diagnostic a entraîné une détérioration de l'état de santé.»

Me Ménard a tenté une poursuite de 12 millions contre un médecin qui a déclaré mort un enfant qu'on venait de sortir des eaux froides d'un étang. Réanimé

à l'hôpital, celui-ci est resté marqué par de graves séquelles. «En ne faisant rien pour le réanimer, le médecin a perdu les trois minutes les plus précieuses.»

D'après une étude fédérale-provinciale sur les problèmes de responsabilité et d'indemnisation dans le secteur des soins de santé, le pourcentage des personnes qui reçoivent une compensation à la suite d'un préjudice corporel est très faible. «En 1987, malgré le fait qu'on ait dépensé plus de 200

millions de dollars en assurance responsabilité pour les médecins et établissements de santé, moins de 250 patients ayant intenté des poursuites ont été indemnisés à la suite d'un jugement ou d'une entente», précise-t-on dans ce document.

Le comité d'experts recommande, entre autres, que l'on encourage la création de groupes de pression et de comités de défense des patients pour favoriser le traitement des plaintes.



Me Jean-Pierre Ménard

ce d'un physiatre», explique-t-elle. Avec l'aide d'un avocat, elle étudie la possibilité d'intenter une poursuite contre le médecin qui, selon elle, a pratiqué une manipulation thérapeutique qui a eu des conséquences néfastes sur sa santé.

«Je veux faire quelque chose pour aider ceux qui souffrent et sont incapables de se défendre», Mme Galasso a déjà adressé une demande en vue d'une charte. Elle a aussi fait publier des annonces dans quelques journaux

## L'Université de Montréal a la première Chaire de chimie médicinale au Canada

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ L'Université de Montréal a inauguré hier une Chaire de chimie médicinale — la seule au Canada — où son titulaire, le célèbre professeur Stephen Hanesian, poursuivra, avec le concours de l'entreprise privée, des recherches fondamentales sur les virus, sur la «vaccination» contre le cancer et sur les agents antitumoraux.

Le docteur Hanesian a dit espérer vivement que, dans ce cadre, il découvrira, avec son équipe d'une quarantaine d'experts, dont des étudiants post-doctoraux, la manière de prévenir l'apparition des mélanomes et de renforcer les systèmes immunitaires en rémission. Il poursuit, somme toute, le rêve que caressent nombre de scientifiques de prémunir l'humanité contre l'apparition des cancers. Le scientifique oeuvre à l'Université de Montréal depuis 1968.

Le recteur, M. Gilles Cloutier, a expliqué que, pour desservir cette Chaire de chimie médicinale, l'Université a entrepris la construction de laboratoires dans la partie Est du pavillon principal. Il a précisé que les travaux de recherche s'effectueraient en collaboration avec les laboratoires de trois entreprises pharmaceutiques privées.

Le professeur Hanesian, a souligné le recteur, est devenu un des pionniers de la chimie organique synthétique moderne. Ses travaux de recherche fondamentale «ont déjà permis de créer de nouveaux agents antiviraux et anticancéreux».

Le financement est assuré à parts égales par le gouvernement fédéral et les trois sociétés privées (3 millions, au total, en trois ans). C'est le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada qui verse la part fédérale. Les entreprises privées sont les suivantes: Lederle Laboratories, une division d'American Cyanamid, de Pearl River, dans l'État de New York; Biomora, un laboratoire de biotechnologie d'Edmonton, en Alberta, et Bio-Mega de Laval, une division de Boehringer-Ingelheim, d'Allemagne.

Le président du CRSNG du Canada, M. Peter Morand, a précisé que les subventions permettraient de réunir une équipe de 24 personnes dont une douzaine de chercheurs boursiers post-doctoraux et une douzaine de diplômés. Elles permettent aussi de créer un poste de professeur adjoint.

Le CRSNG assure le financement de quelque 86 chaires universitaires au Canada. Au total, il verse annuellement 400 millions de subventions aux universités, dont 60 millions à celles de Montréal.

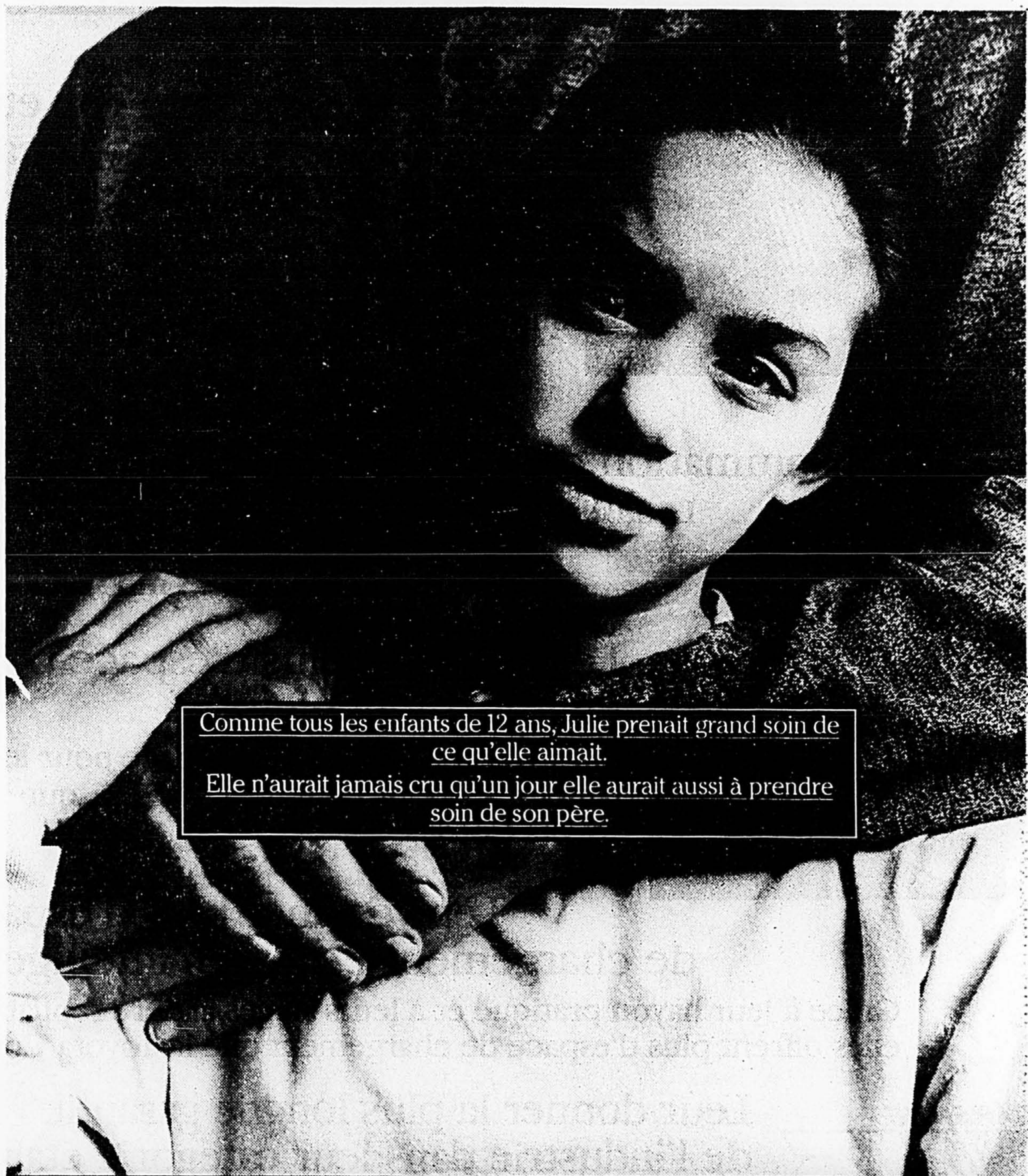
Le professeur Hanesian est connu de par le monde. Il fait autorité en chimie organique, médicinale et bio-organique. Il a dirigé jusqu'ici le travail de 23 étudiants au doctorat et de 79 chercheurs post-doctoraux. Nombre d'entre eux occupent des postes importants dont 28 à Montréal.

Les trois domaines de recherche privilégiés par la nouvelle chaire et les trois entreprises

pharmaceutiques sont précisément les antibiotiques antibactériens, l'immunochimie et les composés anti-viraux. Le professeur a par ailleurs signalé son intérêt particulier pour le cancer du mélanome, une affection particulièrement «difficile».



Le professeur Stephen Hanesian



Comme tous les enfants de 12 ans, Julie prenait grand soin de ce qu'elle aimait. Elle n'aurait jamais cru qu'un jour elle aurait aussi à prendre soin de son père.

La RCR: Une vie entre vos mains.

Pour tout renseignement, communiquez avec la Croix-Rouge, l'Ambulance Saint-Jean, la Fondation des maladies du coeur, ou votre médecin de famille.

La Fondation ACT

**L'Europe n'aura jamais été aussi près. Et de loin.**

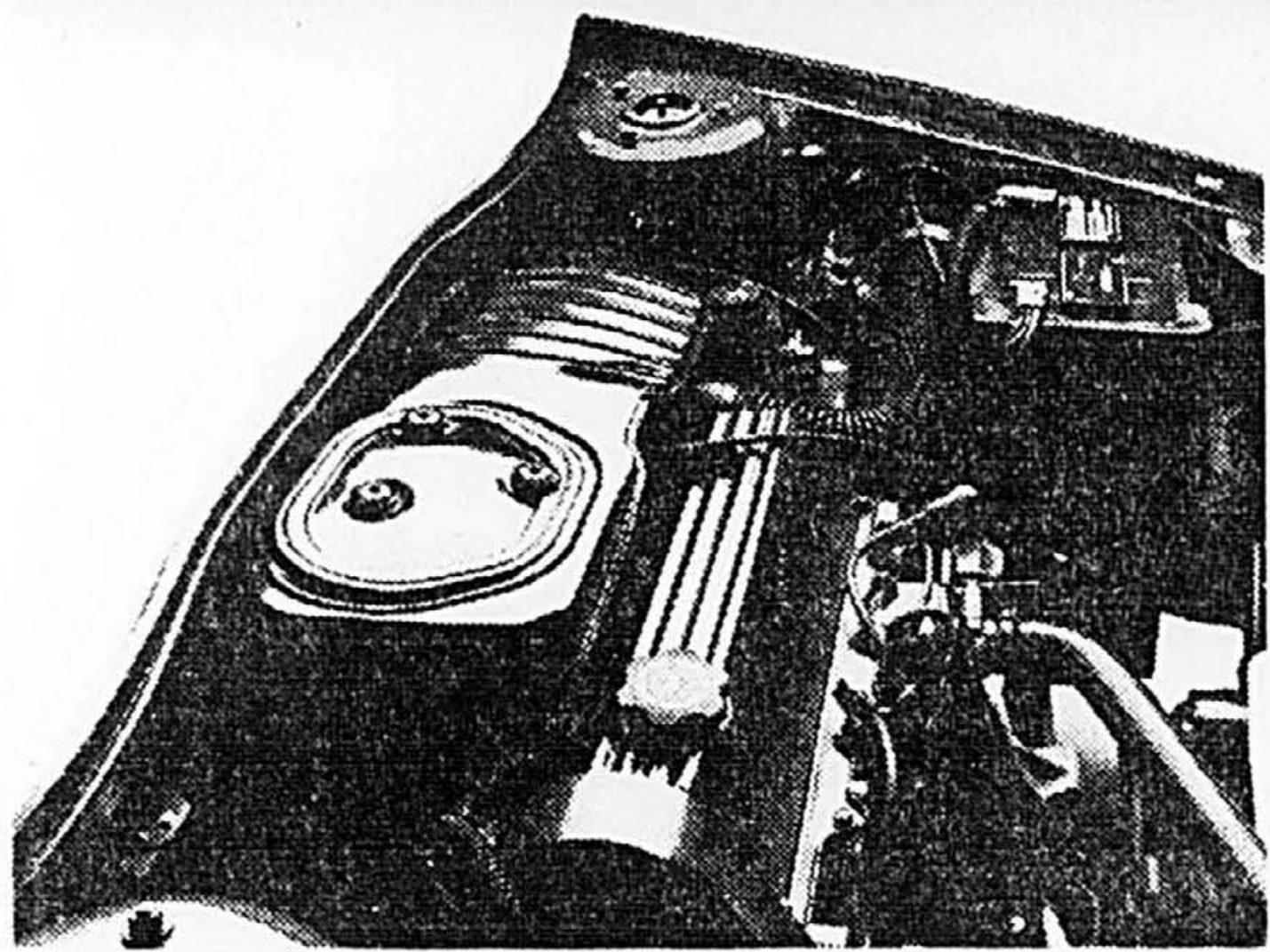
Canadien change votre vision du monde en vous offrant certains des meilleurs tarifs vers l'Europe. En réservant dès maintenant, profitez des avantages de notre offre spéciale de location de voitures. Alors, communiquez vite avec votre agent de voyages ou appelez Canadien au 847-2211. N'attendez pas que cette offre parte à la dérive!

Londres	Copenhague	Oslo	Francofort	Paris	Amsterdam	Stockholm
399\$	598\$	598\$	608\$	618\$	618\$	628\$
	Munich	Nice	Rome	Milan		
	648\$	778\$	899\$	899\$		

Aller-retour de Montréal  
**Canadien**  
Lignes aériennes Canadien International

Les vols vers l'Allemagne, la France et Amsterdam doivent débuter au plus tard le 26 février 1991; ceux vers la Scandinavie, le 27 février 1991; ceux vers l'Italie, le 28 février 1991 et ceux vers le Royaume-Uni, le 20 mars 1991. Le nombre de places est limité selon les disponibilités. Les tarifs pour les vols de fin de semaine sont légèrement plus élevés. Des conditions relatives à la durée maximale et minimale de séjour, à l'achat des billets à l'avance, aux périodes d'interdiction ou autres peuvent s'appliquer. DRI CAR/CP - G/PRO/EUR. Canadien est une marque déposée des Lignes aériennes Canadien International Inc.

# DE BRILLANTES VOITURES DE CHRYSLER

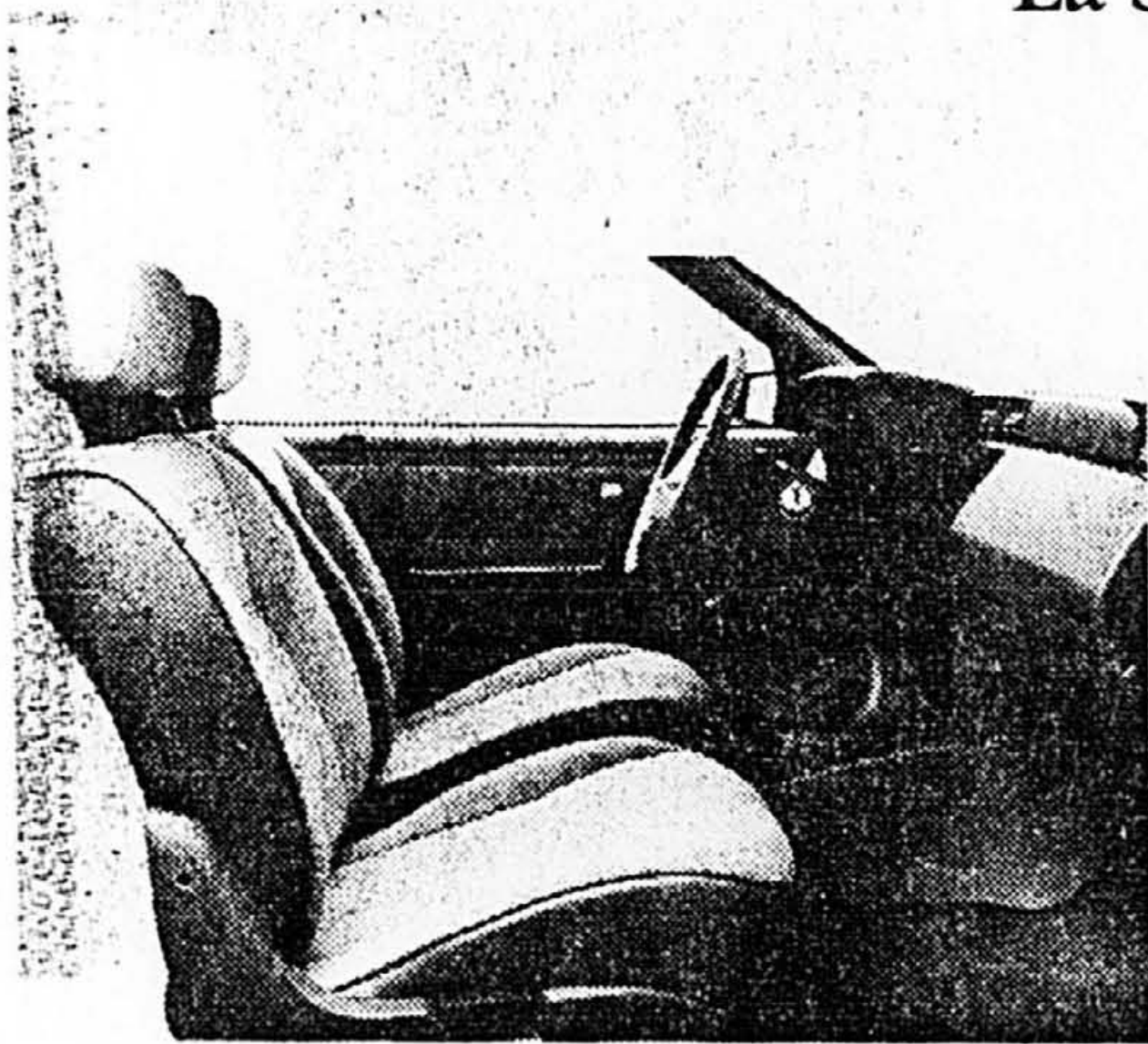
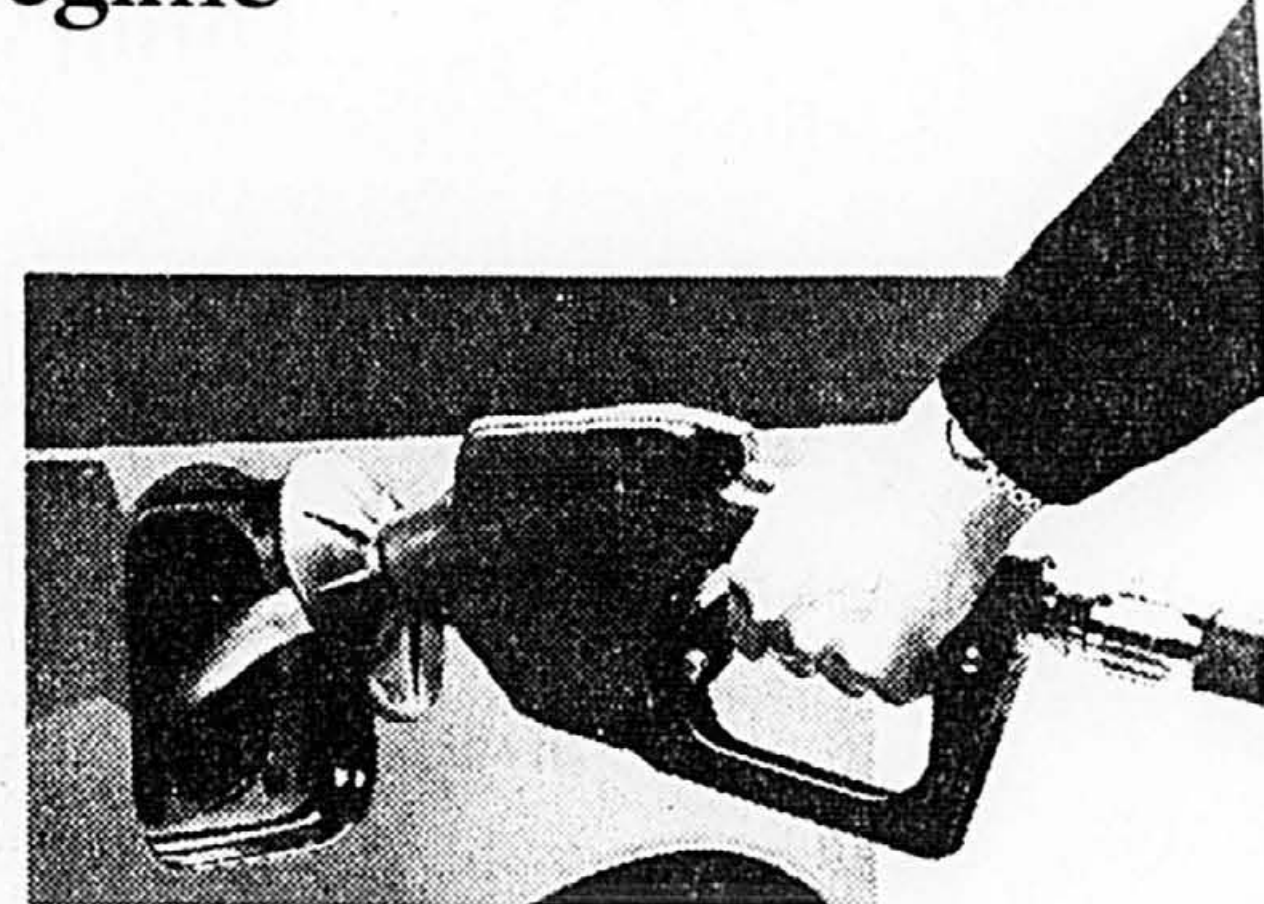


Équiper la Sundance «S» et la Shadow «S» du plus gros moteur dans la catégorie des sous-compactes standard était une bonne idée.

Leur puissant moteur 4 cylindres de 2,2 L à injection électronique vous donne plus de puissance à bas régime que toute autre voiture concurrente.

Leur assurer une faible consommation d'essence était également très habile.

La Shadow «S» et la Sundance «S» sont très économiques :  
9,2 litres/100 km (31 mpg) en ville et  
6,6 litres/100 km (43 mpg) sur l'autoroute\*\*.

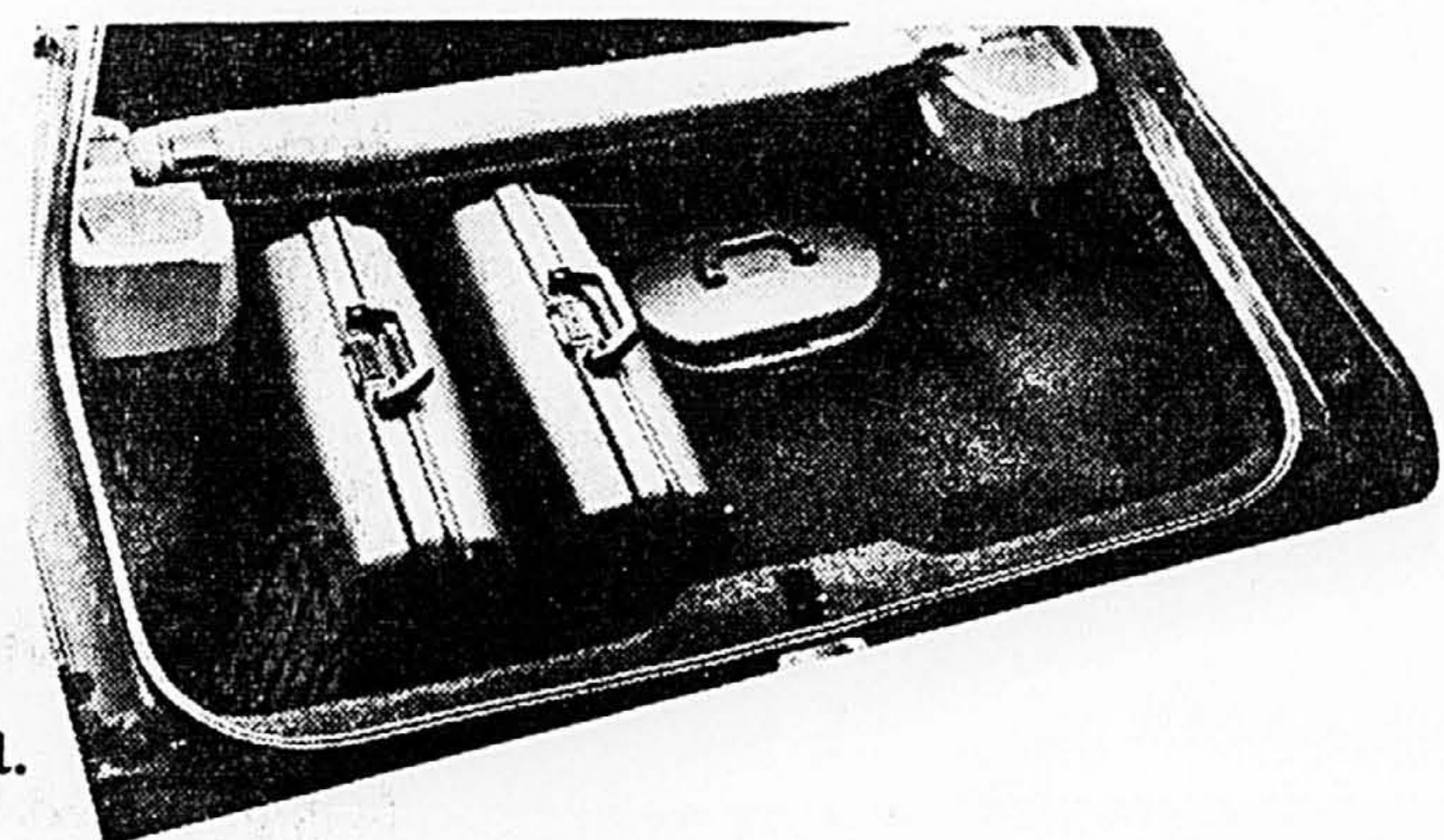


Leur donner plus d'espace pour les jambes était fort ingénieux.

Elles vous donnent plus d'espace pour les jambes, à l'avant comme à l'arrière, que la Toyota Corolla.

Leur donner plus d'espace de chargement était très intelligent.

Grâce à leur hayon pratique et à leurs sièges arrière repliables, elles offrent plus d'espace de chargement que la Toyota Corolla.

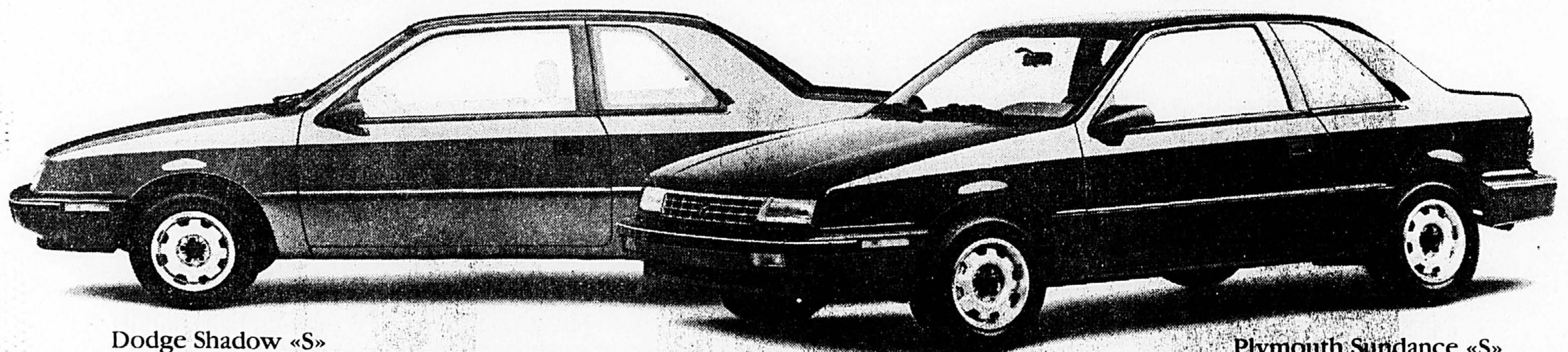


**GARANTIE**  
**7/115**

Leur donner la plus longue garantie de l'industrie dans leur catégorie était même brillant.

Seule Chrysler vous offre une garantie limitée de 7 ans/115 000 kilomètres sur le groupe motopropulseur\*.

## Mais, à 8 995 \$\*, ce n'est plus seulement brillant, c'est génial.



Dodge Shadow «S»

Plymouth Sundance «S»

Offre de lancement : boîte-pont automatique sans frais ou 500 \$ de remise en argent pour les modèles à 5 vitesses.

\* Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.

\*\* Prix de détail suggéré par le fabricant pour les modèles de base excluant les frais de transport, de préparation et d'immatriculation, la TPS et autres taxes applicables. Il se peut que les concessionnaires aient à commander. Les concessionnaires peuvent vendre moins cher.

\*\*\* Le Guide de consommation de carburant de Transports Canada 1991. Le kilométrage peut varier légèrement.

**CHRYSLER**   
Juste un essai et vous serez convaincu.